

SOMMAIRE:

| PREAMBULE | 4 |
|--|----|
| AXE 1 MAÎTRISER LES ÉNERGIES ET LES RESSOURCES : | 5 |
| 1-1 – CONSOMMATION ET ENERGIES | 6 |
| 1-1-1 - LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS | 6 |
| 1-1-2 - LES ÉNERGIES RENOUVELABLES | 9 |
| 1-1-3 - L'ÉCLAIRAGE PUBLIC | 10 |
| 1-1-4 - LA GESTION DE L'EAU | 11 |
| 1-2 - LA RÉDUCTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS | 14 |
| 1-2-1 – LE TRI DES DECHETS | 14 |
| 1-2-2 – LA COLLECTE DES BIODECHETS | 14 |
| 1-2-3 – LE DEFI FAMILLES « ZERO DECHET » | 15 |
| 1-2-4 – LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE | 15 |
| 1-2-5 – LE REEMPLOI DES BIENS | 16 |
| AXE 2 VALORISER LA NATURE EN VILLE ET PROTEGER LES ANIMAUX | 19 |
| 2-1 - PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL | 20 |
| 2-1-1 – LE FLEURISSEMENT | 21 |
| 2-1-2 – LA GESTION RAISONNEE ET DIFFERENCIEE | 21 |
| 2-1-3 – LA LUTTE CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR | 22 |
| 2-2 - FAVORISER LA PLACE DES ANIMAUX EN VILLE | 24 |
| 2-2-1 – LES REFUGES LPO | 24 |
| 2-2-2 – LA GESTION DES ESPECES ENVAHISSANTES | |
| 2-2-3 - L'ECO-PATURAGE | 24 |
| AXE 3 DEVELOPPER UNE MOBILITE PROPRE | 27 |
| 3-1 - LES TRANSPORTS EN COMMUN | 28 |
| 3-1-1 – LE METRO LIGNE 8 | 28 |
| 3-1-2 – LE RER D | 28 |
| 3-1-3 – LA FUTURE LIGNE 15 | 29 |
| 3-1-4 – LE RESEAU DE BUS RATP | |
| 3-2 - LES MOBILITÉS DOUCES | 31 |
| 3-2-1 – LE RENFORCEMENT DE LA PLACE DU VELO EN VILLE | |
| 3-2-2 – LE DISPOSITIF VELIB' | 32 |
| 3-2-3 – LE FORFAIT MOBILITES DURABLES : | 32 |
| 3-2-4 - LE TRANSPORT FLUVIAL | 32 |
| 3-3 - LIMITER LES ÉMISSIONS DES VOITURES | 33 |

| 3-3-1 – LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS | 33 |
|--|----|
| 3-3-2 – LES BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES | 33 |
| 3-3-3 – LE DEVELOPPEMENT D'UNE FLOTTE MUNICIPALE DURABLE | 33 |
| 3-3-4 – LES ZONES BLEUES | 34 |
| AXE 4 L'EXEMPLARITE DU SERVICE PUBLIC | 36 |
| 4-1 - LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE | 37 |
| 4-2 - LA COMMANDE PUBLIQUE DURABLE | 38 |
| 4-3 - LA RESTAURATION COLLECTIVE | 39 |
| AXE 5 PROMOUVOIR LE « VIVRE ENSEMBLE » ET : DEVELOPPER LES SOLIDARITES | 41 |
| 5-1 - FAVORISER L'ÉCHANGE | 42 |
| 5-1-1 – LES JARDINS PARTAGES | 42 |
| 5-1-2 – LES BOÎTES A LIVRES | 42 |
| 5-1-3 – LA BRADERIE DES MEDIATHEQUES | 42 |
| 5-2 - LA TRANQUILITÉ ET PRÉVENTION | 43 |
| 5-2-1 – LA MISE EN ŒUVRE DE LA VIDEOPROTECTION | 43 |
| 5-2-2 - LES GROUPES DE PARTENARIAT OPERATIONNELS | 43 |
| 5-2-3 – LA SECURISATION DES ECOLES ET DES CRECHES | 44 |
| 5-3 - LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES INÉGALITÉS | 46 |
| 5-3-1 – FAVORISER L'EGALITE FEMMES/HOMMES | 46 |
| 5-3-2 – LUTTER CONTER LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRA-FAMILIALE | 46 |
| 5-3-3 – L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES | 48 |
| 5-4 - RENFORCER L'ACTION SOCIALE ET LA COHÉSION TERRITORIALE | 54 |
| 5-4-1 – LES ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES | 55 |
| 5-4-2 – LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE | 62 |
| 5-4-3 – LA SOLIDARITE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES | 67 |
| 5-4-4 – LA SOLIDARITE EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTES | 68 |
| 5-4-5 – LES PLANS D'URGENCE ET D'ALERTE | 74 |
| AXE 6 SENSIBILISER AU DEVELOPPEMENT DURABLE | 76 |
| 6-1 – L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE | 77 |
| 6-2 – LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT | 78 |
| 6-3 – LE MARAICHAGE MUNICIPAL | 79 |
| 6-4 – LA FERME DE MAISONS-ALFORT | 79 |
| 6-5 – LA SERRE PEDAGOGIQUE | 79 |
| 6-6 – LA « FAÎTES » DE L'ENVIRONNEMENT | 80 |
| ANNEYE 1 · STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESDONSARIE | 92 |

PREAMBULE

L'Etat et les entreprises sont astreints, depuis la Loi Grenelle I, à la rédaction d'un rapport annuel en matière de développement durable.

La Loi dite Grenelle II datant du 12 juillet 2010 a codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales une obligation similaire demandant aux collectivités de plus de 50.000 habitants de présenter, préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Cinq finalités de développement durable, prévues dans l'article L.110-1 du Code de l'Environnement doivent être prises en compte dans ce rapport :

- Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère,
- Prévention de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et entre les générations,
- Dynamisme de développement suivant des modes de production et de consommation responsable,
- Épanouissement de tous les êtres humains.

Le présent rapport dresse un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité. Il fait également le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire et analyse les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes en matière de développement durable.

Aussi, il intègre la présentation du contenu du programme de travail de mise en œuvre de la stratégie numérique responsable attendue pour janvier 2025 conformément à la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France.

Les actions prévues dans ce document sont détaillées, dans leurs réalisations concrètes pour l'année 2023.

AXE 1

MAÎTRISER LES ÉNERGIES ET LES RESSOURCES :

2023

Janvier

Recyclage des sapins de Noël des Maisonnais collectés en porte-à-porte

Avril

Installation de points d'apports volontaires pour les biodéchets sur les marchés de Charentonneau et du Centre

Juillet - Août

Travaux d'amélioration du confort thermique de la crèche Charles Perrault

Remplacement des fenêtres à l'école maternelle Paul Bert

Pose de stores pare-soleil à l'école élémentaire Condorcet

Installation de chasses d'eau automatiques dans l'école élémentaire Parmentier A

Modernisation des éclairages vers du LED dans les installations sportives

Remplacement des menuiseries du CSC La Croix des Ouches

Décembre

Remplacement des menuiseries extérieures de l'Espace de Loisirs du Centre Remplacement des menuiseries de l'école élémentaire Raspail

1-1 – CONSOMMATION ET ENERGIES

1-1-1 - LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

1-1-1-1 - L'éclairage

La Ville de Maisons-Alfort poursuit *le remplacement des ampoules à incandescence par des ampoules basse consommation* dans les bâtiments communaux.

De même, à chaque opération de rénovation de plafond, les luminaires en place sont systématiquement remplacés par des pavés LED. Ces remplacements s'accompagnent également de la pose de détecteurs de mouvement en vue d'une utilisation raisonnée de l'éclairage.

Une vaste action de remplacement par des éclairages LED dans les établissements sportifs a été mise en œuvre en 2023 sur les sites suivants :

- Gymnase Condorcet (plateau sportif)
- Gymnase Pompidou (salle d'art martiaux et ACMA)
- Gymnase Saint Exupéry (plateau sportif)
- Palais des sports (salle judo)

De plus des détecteurs de présence ont été installés sur l'éclairage des circulations au gymnase Pompidou.

1-1-1-2 - L'amélioration de l'exploitation du chauffage (Plomberie)

Les installations de chauffage des bâtiments font l'objet de travaux d'entretien destinés à améliorer leur efficacité énergétique par exemple par la mise en place de robinets thermostatiques dans tous les bâtiments ou le calorifugeage des réseaux.

Par ailleurs, la Ville a renouvelé fin 2021 son contrat d'exploitation des installations collectives de chauffage avec ou sans production d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de ventilation.

Celui-ci impose une obligation de résultat et notamment la recherche d'économies d'énergie.

Le titulaire du marché s'engage dans celui-ci à accompagner la Ville sur :

- La maîtrise de la performance énergétique des bâtiments ;
- L'installation des équipements performants et des dispositifs de contrôle de gestion ;
- La réflexion sur la mise en place de modalités d'exploitation des équipements ;
- L'adaptation des locaux à un usage économe en énergie ;
- Sensibiliser les occupants afin d'adapter leur comportement.

Dans le cadre de ce contrat, la Ville a mis en place un plan d'actions et un plan de travaux pluriannuels d'investissements nommé P3R (R pour renouvellement) permettant de réaliser des économies d'énergie sur ses installations de chauffage.

Pour chaque site, le prestataire a pris en compte les consommations historiques et les actions d'amélioration de la performance énergétique à réaliser sur les équipements.

Sur 2023, le titulaire s'est concentré sur l'entretien renforcé des équipements et la mise en place de sondes de température avec télétransmission pour permettre une supervision centralisée.

A noter que *le groupe froid du Moulin Brûlé a été remplacé*, ce qui devrait avoir un impact conséquent sur sa consommation.

Par ailleurs les chaudières des établissements suivants ont été changées :

- Serre pédagogique du Parc du Vert-de-Maisons
- Ecole Maternelle Raspail
- Logement gardien à l'école Condorcet

1-1-1-3 - L'isolation thermique

Un *programme d'amélioration thermique des bâtiments communaux* a été mis en œuvre à compter de l'année 2017.

Ce programme comprend un volet « changement des menuiseries » et un volet « réfection et/ou remplacement des toitures » des bâtiments suivants :

- <u>Ecole maternelle Paul Bert :</u> le remplacement des menuiseries entrepris en 2022, s'est poursuivi en 2023.
- Ecole Maternelle Georges Sand : remplacement des menuiseries d'une classe
- Ecole Maternelle Raspail : remplacement des menuiseries vétustes
- <u>Ecole Elémentaire Raspail</u>: remplacement des menuiseries vétustes des classes et de la cantine; programme qui sera poursuivi en 2024
- <u>Ecole Maternelle Saint-Exupéry</u>: pose d'une sur-couverture
- <u>Centre socio-culturel de la Croix des Ouches :</u> remplacement de la double porte et des fenêtres de la salle de danse
- Maison pour Tous d'Alfort : amélioration de l'éclairage LED
- <u>Espace Loisirs du Centre</u> : rénovation des menuiseries extérieures

Par ailleurs, dans le cadre des autorisations délivrées par le service Urbanisme pour les demandes d'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE), 22 dossiers ont été autorisés pour 31 déposés.

Les services de la commune ont par ailleurs travaillé avec le Territoire ParisEstMarne&Bois afin de règlementer au mieux les ITE des bâtiments privés sur le domaine public dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

On retrouve dans ces dispositions les règles d'épaisseur autorisée de l'ITE sur voie et sur le domaine privé, leur retrait du calcul de l'emprise au sol ainsi que les exceptions patrimoniales et architecturales.

Promulguée fin 2018, la loi ELAN a inscrit au Code de la construction et de l'habitation une obligation de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires. Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 vient fixer les conditions d'application de cette mesure.

Il définit le champ d'application de l'obligation, tout comme les conditions de détermination et modulation des objectifs de réduction. Le texte précise également les modalités de recueil et de suivi des consommations d'énergie via la plateforme informatique OPERAT, et fixe les sanctions administratives en cas de non-respect des obligations.

En 2022, 28 bâtiments communaux ont fait l'objet d'une déclaration sur la plateforme OPERAT et devront soit :

- Réduire de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040, et 60% d'ici 2050 la consommation énergétique finale du bâtiment, par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à l'année 2010 :
- Atteindre un niveau de consommation énergétique fixé en valeur absolue pour chaque type d'activité.

Pour atteindre ces objectifs, différentes actions peuvent être mises en place par les propriétaires et preneurs à bail :

- Améliorer la performance énergétique des bâtiments ;
- Installer des équipements performants et mettre en place des dispositifs de contrôle et gestion active de ces appareils;
- Faire évoluer le comportement des occupants.

En 2023, un plan d'action a été lancé avec la transcription des objectifs 2030 sur les bâtiments concernés et des propositions de travaux pour réduire la consommation énergétique des bâtiments les plus consommateurs.

Un marché de remplacement des menuiseries sera lancé en 2024

Les premières évolutions de ces consommations sont attendues elles aussi pour 2024.

1-1-2 - LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

1-1-2-1 - Le déploiement de la géothermie

La géothermie qui consiste à exploiter l'eau chaude stockée dans le sous-sol de la planète compte parmi les énergies renouvelables les plus écologiques et les plus économiques.

Le réseau de géothermie de Maisons-Alfort, créé en 1984, est le 3ème plus grand réseau d'Ilede-France. Grâce à deux stations géothermiques, la commune limite le rejet dans l'atmosphère de Co2 et contribue à l'amélioration de la qualité de l'air que nous respirons.

Cette énergie est un atout précieux dans la lutte contre le réchauffement climatique et contre la pollution car elle permet d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 28.000 tonnes de dioxyde de carbone, 53 tonnes de dioxyde de soufre et 70 tonnes de monoxyde d'azote.

Grâce à la télégestion, gestion à distance par ordinateurs, les installations géothermiques sont surveillées en permanence, ce qui permet de contrôler leur bon fonctionnement, de veiller en continu au niveau de la température et d'adapter la fourniture de chaleur à la demande des usagers.

Mode de chauffage alternatif, la géothermie est concurrentielle économiquement surtout durant cette période « d'envolée des prix du gaz et de l'électricité » qui permet de supprimer le recours à d'autres combustibles plus polluants pour l'environnement.

Pour l'année 2023, près de 800 équivalents logements supplémentaires ont été raccordés, dont la Résidence du Parc avec 342 logements, mais aussi la Maison de l'Enfant ou encore les Ateliers Départementaux.

Ce ne sont pas moins de 16 818 d'équivalents/logements qui sont alimentés en géothermie sur le territoire communal, soit près de 40% du parc maisonnais et 80% des logements collectifs de la ville en eau chaude sanitaire et en chauffage, ainsi que de nombreux bâtiments communaux et des entreprises.

1-1-2-2 - Les panneaux photovoltaïques et le développement d'une ferme solaire urbaine

La Ville de Maisons-Alfort souhaite utiliser les toitures de ses bâtiments publics pour des actions environnementales, et ainsi conforter sa politique de reconquête écologique du cadre urbain.

A ce titre, elle a travaillé avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) en vue de l'occupation du domaine public communal pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'école élémentaire Charles PEGUY et de l'école maternelle Hector BERLIOZ.

Le Conseil Municipal en date du 12 décembre 2019 a autorisé cette occupation en vue de l'installation et de l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des deux écoles concernées par le projet.

Ces panneaux ont été posés à l'automne 2020. Leur raccordement au réseau de distribution a été réalisé au premier trimestre 2021.

De nouveaux panneaux ont été posés en 2023 sur la Maison de l'Environnement.

Par ailleurs, 18 dossiers sur 32 déposés au service urbanisme pour l'installation panneaux photovoltaïques ont été acceptés en 2023.

FERME SOLAIRE URBAINE

Dans le cadre de ses interventions pour la transition écologique et énergétique, la commune de Maisons-Alfort souhaite poursuivre son action en équipant les toits de plusieurs bâtiments et équipements publics de panneaux photovoltaïques.

Sur la base de ses compétences statutaires, le SIGEIF dispose d'une expérience en matière de conduite de projets de production d'électricité d'origine photovoltaïque. C'est dans ce cadre que la commune de Maisons-Alfort et le SIGEIF ont signé, le 29 Mars 2022, une convention d'occupation du domaine public de premier rang afin de permettre au Syndicat de confier l'occupation des parcelles concernées par le projet à un opérateur spécialisé conformément aux articles L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et suivants.

C'est ainsi dans ce contexte que, par cette convention, la Commune permet au SIGEIF de désigner un sous-occupant du domaine public qui sera autorisé à réaliser l'installation, l'exploitation et la maintenance des panneaux photovoltaïques sur les équipements publics de la Commune.

Ce projet représente un potentiel de 40 950m² de toitures réparties sur 72 bâtiments municipaux afin de favoriser une production durable de l'Energie.

Dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, le SIGEIF a désigné EDF-ENR comme sous-occupant en Mars 2023, conduisant à signer un avenant à la convention avec la Ville en Décembre 2023.

En fin d'année 2023, EDF-ENR a réalisé les visites des sites retenus pour l'installation d'une première grappe de panneaux photovoltaïques, et a lancé les études sur les toitures concernées.

Les premiers projets au Garage Municipal et pour le Groupe Scolaire Saint-Exupéry seront réalisés dans le courant de l'année 2024.

<u>1-1-3 - L'ÉCLAIRAGE PUBLIC</u>

Les travaux de rénovation de l'éclairage public engagés en 2018 se sont poursuivis afin de moderniser le matériel et de réaliser des économies d'énergie. Il s'agit notamment de développer la technologie LED qui est moins consommatrice mais qui permet aussi de bénéficier d'une maintenance réduite du matériel.

Ainsi, en 2023, l'intégralité des candélabres des bords de Marne, du pont de Charenton au pont de Maisons ont été équipés de LED.

Ce programme s'achèvera en 2025.

Cette action va générer *une économie d'énergie entre 40 et 50*% selon qu'on soit passé de lampes au mercure ou au sodium à la LED.

1-1-4 - LA GESTION DE L'EAU

S'agissant de la *gestion de l'eau potable*, la Ville est membre, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF). Créé en 1923, il est le premier producteur et distributeur en France. Il alimente ainsi 4,5 millions d'habitants.

Les données 2023 relatives à la gestion de l'eau potable sur la commune de Maisons-Alfort ne sont pas encore disponibles car publiées généralement entre juin et septembre de l'année suivante. Néanmoins, tous les rapports sont consultables sur https://www.sedif.com/rapports-annuels.

1-1-4-1 - La récupération des eaux pluviales

La Ville poursuit et renforce sa politique de récupération des eaux pluviales. Cette eau en provenance des toitures des bâtiments publics à proximité directe sert à l'arrosage des espaces verts et des jardinières de ces secteurs, notamment à l'école élémentaire Pompidou ou encore à la Maison de l'Environnement.

1-1-4-2 - Réutilisation de l'eau de la piscine municipale

La ressource en eau étant un enjeu environnemental majeur, la Ville procède à la réaffectation des eaux utilisables pour nettoyer les trottoirs de la Ville avec l'eau de surface de la piscine.

Cette eau chlorée passe dans un bassin de décantation au lieu de partir dans le réseau d'assainissement et est utilisée par la laveuse du prestataire de la ville.

1-1-4-3 - Le contrôle de la qualité de l'eau potable

De même, le contrôle de la qualité de l'eau est réalisé sous la responsabilité du délégataire VEOLIA et du SEDIF.

Ainsi, l'eau du robinet doit répondre à des normes très strictes, elle doit respecter deux conditions essentielles :

- Ne pas contenir d'organismes microbiologiques, ou de virus, susceptibles de provoquer des maladies,
- Ne pas présenter de concentration en substances physico-chimiques indésirables telles que les nitrates, les pesticides, les métaux lourds (cuivre, mercure, plomb) supérieurs aux normes.

En outre, elle doit satisfaire à des critères de confort portant sur la couleur ou le goût.

Trois niveaux de contrôle garantissent en permanence la qualité de l'eau potable distribuée par le SEDIF et assurent sa conformité à la réglementation française et européenne.

- Le contrôle sanitaire, contrôle officiel, assuré sous l'autorité des Agences Régionales de Santé (ARS), confié à des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé, porte sur l'eau brute, l'eau produite et l'eau distribuée.
- La surveillance sanitaire, conduite par le délégataire du SEDIF, représente plus de 250.000 analyses/an sur la ressource, les filières de traitement et le réseau de distribution.
- Le contrôle contractuel, confié par le SEDIF aux laboratoires choisis par l'ARS Îlede-France, renforce le contrôle qualité en sortie d'usines et sur le réseau, en fixant, pour certains paramètres, des exigences de qualité plus strictes que la règlementation en vigueur.

Au SEDIF, elle est issue d'une démarche d'évaluation des risques sanitaires conduite par le délégataire et reconnue par une certification ISO 22 000.

Le risque sanitaire est maîtrisé grâce à :

- Des ressources surveillées
- Des installations de production et de distribution performantes,
- Des procédures de gestion des risques adaptées.

Il est à noter que pour certains paramètres, le SEDIF s'impose des exigences de qualité plus strictes que la réglementation.

Ainsi, le contrôle sanitaire analyse 54 paramètres (obligation légale) alors que le SEDIF dans le cadre de sa surveillance sanitaire en analyse 69.

Aucun résidu de médicament n'a jamais été mesuré dans les eaux produites par les usines du SEDIF qui poursuit la surveillance dans le cadre des nouveaux paramètres.

De plus, une information complète et régulière est mise à la disposition des abonnés.

1-1-4-4 - La gestion centralisée de l'arrosage

Dans le cadre de sa politique de gestion des ressources et notamment l'eau, la Ville a mis en place en 2011 la gestion centralisée de l'arrosage. Elle permet à la fois de détecter instantanément les éventuelles fuites du réseau mais également d'adapter aux conditions climatiques les arrosages des différents sites équipés.

Aussi, cet arrosage est raisonné tout au long de l'année et pas uniquement en période de sécheresse. Il se fait pendant la nuit pour éviter l'évaporation d'eau et par tranches ou portions d'espaces verts. L'arrosage des végétaux est réalisé avec un dosage bien précis d'eau et des temps horaires minimisés.

De plus, l'intervention des agents municipaux est effectuée tôt le matin (horaires décalés) et la pression de l'eau est ajustée aux besoins réels des zones à arroser.

De même la méthode de culture au Centre Horticole a été adaptée pour répondre aux enjeux actuels

Enfin les créations d'espaces verts de 2023 ont été pensées pour être économes en arrosage comme par exemple pour les parterres devant le nouveau QJ, dans le massif créé au croisement du Quai Saguet et de la rue du Gué aux Aurochs ou encore dans les espaces végétalisés lors de la rénovation des cours d'école du groupe scolaire Raspail.

1-1-4-5 - La pose de blocs de douche avec temporisateurs et d'économiseurs d'eau

Depuis plusieurs années, les douches des vestiaires des équipements sportifs font l'objet d'un programme de remplacement de leur alimentation afin de proposer un débit réduit associé à une temporisation de l'utilisation, ce qui permet de réduire de 80% le volume moyen d'eau utilisé.

De même, lors de nouvelles installations ou pour des travaux de rénovation, des systèmes économiseurs d'eau sont installés dans les écoles. Ainsi on retrouve dans les locaux des mousseurs afin de diminuer le débit d'eau. Cela permet de réaliser des économies, de filtrer l'eau et d'éviter les éclaboussures.

1-2 - LA RÉDUCTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

1-2-1 – LE TRI DES DECHETS

À Maisons-Alfort, une collecte sélective des déchets ménagers est organisée en porte à porte, au domicile des habitants, afin de garantir aux Maisonnais un cadre de vie agréable.

Ainsi, quatre collectes sont réalisées sur la Ville :

- La collecte des ordures ménagères (bacs noirs);
- La collecte du tri sélectif pour tous les emballages plastiques, métal et papier (bacs jaunes);La collecte du verre (bacs verts);
- La collecte des déchets végétaux (sacs en papier kraft).

1-2-2 – LA COLLECTE DES BIODECHETS

Pour aller plus loin et afin de sensibiliser les jeunes générations à la préservation de l'environnement, la Ville a mis en place en 2018 la collecte des biodéchets dans l'ensemble des écoles et centres de loisirs Maisonnais.

Au total, ce sont plus de 10 tonnes de biodéchets qui sont collectées chaque mois dans les écoles et accueils de loisirs maisonnais, soit 6 tonnes d'engrais et 600 m3 de biogaz.

Depuis le premier semestre 2021, la Ville de Maisons-Alfort a étendu cette initiative aux particuliers et commercants des marchés alimentaires Maisonnais.

En 2023, la Ville de Maisons-Alfort, en lien avec le Territoire ParisEstMarne&Bois a mis en place des PAV (points d'apports volontaires) de biodéchets sur le marché du Centre et Marché de Charentonneau, accessibles 24h/24 à l'aide d'un code afin que les Maisonnais puissent y déposer leurs biodéchets.

Ces PAV seront étendus à d'autres lieux dans la ville après étude des besoins en 2024.

LES COMPOSTEURS

Depuis 2013, les Maisonnais qui disposent d'un jardin peuvent obtenir gratuitement un composteur pour tous les déchets organiques et de jardin.

Ce dispositif initialement mis en place par la Ville en partenariat avec le SYCTOM puis repris par le Territoire ParisEstMarne&Bois permet de réduire le volume des poubelles qui contiennent environ 30% de déchets organiques et de réduire les nuisances liées au transport et au traitement des déchets. Le compost obtenu est ensuite utilisé comme fertilisant naturel.

Le Territoire met aussi à disposition des lombricomposteurs, d'un format plus petit, pour les riverains qui n'auraient pas l'espace pour installer un composteur classique.

1-2-3 – LE DEFI FAMILLES « ZERO DECHET »

La première saison de ce challenge a rassemblé environ 300 participants, un record à l'échelle du Territoire ParisEstMarne&Bois

Au programme de cette aventure, des ateliers pour les enfants mais aussi pour les adultes, où les participants ont appris à fabriquer des produits ménagers, à réaliser leur propre compost ou encore à fêter Noël en version « Zéro déchets ».

Après 6 mois de défi, les familles Maisonnaises ayant choisi d'adopter un nouveau mode de vie zéro déchet se sont retrouvées une dernière fois lors de la soirée de clôture du défi, le 13 avril 2022 au Moulin Brûlé.

Les différentes équipes ont su très largement relever le défi avec une baisse globale de 41% dans leur production quotidienne de déchets. Un résultat qui se rapproche considérablement du maximum connu par la société EcoCityZen, chargée d'animer ce défi.

La deuxième saison de ce Défi a démarré le 10 octobre 2023, soirée au cours de laquelle les participants se sont vus remettre les outils nécessaires à leur démarche de réduction des déchets (bocaux en verre, sacs en tissu, peson, etc...).

1-2-4 – LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

La commune, dans le cadre de sa lutte contre le gaspillage alimentaire, a répondu favorablement à la proposition du magasin Biocoop du quartier d'Alfort de collecter ses invendus de fruits et légumes.

Ces produits, non vendables mais tout à fait consommables, viennent compléter l'alimentation des animaux de la Ferme de Maisons-Alfort et permet ainsi de développer la démarche "antigaspi" du magasin.

En effet, à l'exception de quelques agrumes, rien ne se jette et tout se transforme.

Au niveau national, plusieurs études récentes ont montré que la restauration scolaire générait, en moyenne et par personne, 150 à 200 g de déchets par repas, ce qui, à l'échelle de Maisons-Alfort, représenterait plus de 100 tonnes de déchets par an.

En 2017, une première étude sur le gaspillage alimentaire menée dans 13 écoles de la Ville livrées par la cuisine centrale a démontré que le gaspillage alimentaire s'élevait à environ 172g par repas en moyenne.

Une nouvelle étude sur six semaines de pesées réparties entre Novembre 2022 et Février 2023 a été menée sur l'ensemble des écoles maternelles et 10 des 12 écoles élémentaires de la Ville (sauf Paul Bert et Parmentier B)

Il en ressort que Sur les 25 écoles dont les repas sont livrés par la cuisine centrale, *la quantité* moyenne de déchets s'élève 142 grammes par repas et par convive, soit une diminution de plus de 17%.

1-2-5 – LE REEMPLOI DES BIENS

Pour promouvoir la réutilisation comme moyen de lutter contre le gaspillage, *la Ville a relancé* son contrat avec le site Internet de revente, Agorastore au mois de Décembre 2023 après deux années d'interruption.

La commune inscrira systématiquement les objets et matériels devenus inutiles aux services municipaux. Ce site les mettra en vente afin de leur trouver une « nouvelle vie » ou une nouvelle utilité.

Par ailleurs, diverses initiatives en faveur du réemploi sont menées sur la Ville, notamment dans le secteur de la Culture, à l'image de la médiathèque qui organise chaque année la vente à bas prix (entre 50 centimes et 3 euros) des documents (livres ou CD) retirés de leurs inventaires.

Enfin, chaque année, l'OMC organise sa traditionnelle Foire aux Jouets durant laquelle les Maisonnais sont invités à donner ou revendre les jouets délaissés par leurs enfants afin de leur donner une seconde vie. Les nouveaux acquéreurs peuvent préparer ainsi sereinement les fêtes de fin d'année. Les jouets qui n'auraient pas trouvé de nouvelles maisons sont reversés à la Croix Rouge pour son « Noël solidaire ».

L'Etablissement Social Habitat (ESH) de Maisons-Alfort s'engage dans une rénovation thermique de son patrimoine, avec un plan stratégique sur 10 ans.

Il dispose d'un parc de 2 746 logements et de 466 équivalents logements (foyers, résidence étudiante, établissements pour personnes âgées ainsi que pour adultes handicapés)

- Plus de 80% des logements utilisent la géothermie pour le chauffage.
- o Plus de 55% du patrimoine a des étiquettes énergétiques de A à D.

Récemment la politique de travaux de rénovation énergétique s'est renforcée avec les aménagements de la résidence des Planètes avec un premier ensemble livré en 2022. Ces travaux se sont poursuivis en 2023 avec la livraison de 2 autres ensembles prévus à l'été 2024, et concernent :

- Le ravalement avec isolation thermique par l'extérieur recouverte d'un enduit.
- o La réfection de l'étanchéité de la toiture avec mise en place d'un isolant.
- Le remplacement des menuiseries bois des parties communes par des menuiseries bois double vitrage.
- Le remplacement des stores-bannes en toile des séjours et cuisines.
- o L'installation d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) hygroréglable simple flux.

Ces travaux représentent près de 6 millions d'euros d'investissement.

Les économies de charges réalisées (plus de 30% des dépenses énergétiques), associées à l'amélioration de l'étiquette énergétique (relevée à C) bénéficient intégralement aux locataires. Par ailleurs, L'ESH de Maisons-Alfort, dans le cadre de l'entretien courant et interventions régulières sur son patrimoine, s'inscrit dans une démarche de recherche continue d'économies énergétiques :

- L'ensemble des réseaux de chauffage commun (horizontaux) et équipements en chaufferie de Maisons-Alfort Habitat a fait l'objet, sur 2022 et 2023 de la pose d'un calorifuge limitant les déperditions d'énergie.
- Les luminaires (défaillance, campagnes de modernisation) sont systématiquement remplacés par des équipement LED.

La Ville de Maisons-Alfort sollicite également régulièrement les autres bailleurs présents sur la Commune dans le cadre des investissements à venir sur leur patrimoine à l'image des résidences Carnot - 471 logements sis 50-56 rue Carnot - dont les travaux viennent de s'achever en décembre 2023 (rénovation thermique de l'enveloppe du bâtiment : façades, fenêtres et toitures ainsi que des intérieurs : électricité et plomberie en logements).

Perspectives 2024

- ➤ Un nouveau marché de remplacement des menuiseries pour les bâtiments communaux de la Ville sera lancé en 2024.
- > Dans le cadre de son plan de sobriété énergétique, la Ville réalisera les études et travaux suivants :
 - Rénovation du bureau et des vestiaires du Centre Horticole
 - o Retrait de l'ancienne cuve à fuel du Centre Horticole
 - o Rénovation de la couverture du Garage Municipal en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques
 - o Travaux de modification du chauffage au Mille Club
 - o Remplacement de la chaudière à la Poste de Charentonneau
 - o Rénovation des sanitaires de la Maternelle Berlioz
 - o Rénovation de l'éclairage de la cour de la Maternelle Condorcet
 - o Isolation de la toiture des écoles élémentaires Raspail et Paul Bert
 - Remplacement des radiateurs dans la salle des maîtres de la Maternelle Jules Ferry
 - o Amélioration thermique des classes du 1er étage de la Maternelle Paul Bert
 - Rénovation du réseau d'alimentation en eau de la Maternelle Pompidou (2024-2025)
 - o Remplacement des menuiseries et du ballon d'eau chaude de la Maternelle Raspail
 - Rénovation de la toiture de l'école Saint Exupéry pour installation de panneaux photovoltaïques
 - Pose de stores et rideaux occultants aux écoles élémentaires Charles Péguy, Condorcet et Paul Bert
 - o Reprise Structure et menuiserie du Musée de Maisons-Alfort
 - Rénovation du Gymnase Péguy
 - o Remplacement éclairage du Stade Delaune
 - Création d'un circuit de chauffage indépendant à la Halte-Garderie Liberté
 - o Isolation thermique et passage en LED du Dispensaire
 - Dans le cadre du programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux :
 - Divers travaux de rénovation des blocs sanitaires dans les écoles
 - Remplacement des vitrages et des stores dans les écoles
- Travaux des locaux du Relais Petite Enfance dans les anciens locaux de la CPAM avec isolation, passage à un éclairage LED et raccordement à la Géothermie.
- Diagnostics thermiques des bâtiments afin de poursuivre et prioriser les actions de rénovation futures.
- Ajouts de nouveaux points d'apport volontaire pour les biodéchets

AXE 2

VALORISER LA NATURE EN VILLE ET PROTEGER LES ANIMAUX

2023

106 arbres plantés dans le cadre du Programme « 1 000 Arbres »

Février

Amélioration de la qualité paysagère dans le quartier des Planètes avec la plantation de 25 arbres

Mars

Plantation de 10 arbres rue Pierre Sémard

Juin

Candidature de la commune au concours de l'Arbre de l'Année

Vote du conseil municipal pour la création de nouveaux Jardins Familiaux

Rénovation des allées du parc du Vert de Maisons et réfection des placettes des belvédères

Juillet-Août

Réfection complète des trois cours du groupe scolaire Raspail

Septembre

Confirmation de la 4^{ème} Fleur par le Comité National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)

Aménagement et paysagement du parvis du QJ et plantation d'un Lila des Indes

Novembre

Plantation du parvis de l'église Saint Rémi

2-1 - PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

La Ville a toujours accordé une place prépondérante à la préservation et au renouvellement de son patrimoine arboré. Elle pratique ainsi une politique de taille douce ainsi que le remplacement systématique de tout arbre abattu.

Les arbres étant sujets à de nombreuses pathologies pouvant avoir un impact sur leur durée de vie, leur aspect esthétique ou leur solidité, il est parfois nécessaire de procéder à un abattage.

En 2023, 70 arbres vieillissants ont été remplacés par des sujets jeunes et sains afin de reconstituer et pérenniser le patrimoine arboré de la Ville. Rappelons que sur la période précédente 55 sujets avaient été replantés. En 2023, la ville a subi les méfaits de 4 épisodes tempétueux ayant fragilisé ou arraché de nombreux arbres sur le domaine communal et privé de la ville. Ces phénomènes extrêmes étant appelés à être plus fréquents et plus intenses, les essences d'arbres choisies lors des replantations doivent permettre une meilleure adaptation au changement climatique.

Dans le cadre du mandat 2020-2026 et afin de lutter contre les ilots de chaleur, il est prévu la plantation de nouveaux arbres notamment avec le <u>Programme 1000 Arbres</u> dans le cadre duquel la ville offre la plantation d'arbres au sein des propriétés des Maisonnais. Pas moins de *506 nouveaux arbres ont été plantés depuis le début du mandat dont 106 en 2023* (espaces publics, écoles et cimetière).

LE PLAN 50 000 ARBRES POUR LE VAL-DE-MARNE

Aussi, le Département du Val-de-Marne propose de mobiliser les collectivités, les acteurs des territoires et les habitants afin de protéger et pérenniser le patrimoine arboré existant et de planter 50 000 arbres (arbres supplémentaires et non remplacement d'arbres) d'ici à 2028.

Dans le cadre de ce plan « 50 000 arbres pour le Val-de-Marne », le Département est propriétaire et gère un grand nombre de sites : la Ville s'appuiera donc sur ces sites pour développer les plantations sur les propriétés départementales (parcs, routes...) et faire des collèges (et établissements relevant de la compétence départementale) des espaces privilégiés d'accueil de la biodiversité.

A cette occasion, le Département procédera à la rénovation du Petit Bois de l'Ecole Nationale Vétérinaire à Maisons-Alfort et à l'aménagement des berges de la Marne au niveau du Pont de Maisons.

2-1-1 – LE FLEURISSEMENT

La lutte contre les ilots de chaleur se traduit également par le développement des différentes strates paysagères. Ces dernières apportent aussi des lieux de repos pour la faune maisonnaise.

Ainsi, la Ville a planté en 2023 une grande variété de végétaux différents :

- Plus de 1 500 arbustes.
- Plus de 1 500 graminées,
- Plus de 10 000 vivaces,

Pour ses différentes périodes de fleurissement, la Ville a planté :

- 70 000 bisannuelles pour le Printemps.
- Pas moins de 80 000 annuelles pour l'Eté,
- 2 400 chrysanthèmes
- Environ 37 000 bulbes à la sortie de l'Hiver

2-1-2 – LA GESTION RAISONNEE ET DIFFERENCIEE

La commune poursuit son **programme de gestion différenciée**, afin de préserver les 289 espèces végétales et 38 espèces d'animaux à Maisons-Alfort **en développant les ourlets herbacés en remplacement des pelouses.** Ils ont notamment été mis en place sur le square du Docteur Gilbert et le parc de l'Alsacienne cette année.

La commune n'utilise plus depuis 2015 de pesticides respectant ainsi un <u>engagement</u> **zéro-phyto** y compris au cimetière municipal.

De même, il est pratiqué la récupération des chutes de bois des menuisiers (sciures et copeaux) pour réutilisation en paillage (produit végétal étalé sur le sol aux pieds des végétaux dans un massif pour empêcher la repousse des mauvaises herbes, préserver l'humidité du sol et enrichir la terre). Les déchets de tontes, la paille et certaines écorces sont aussi réutilisés.

Par ailleurs, une signalétique spécifique est installée le long du bras mort de la Marne dans le Parc du Moulin Brûlé. Elle explique le travail des jardiniers de la Ville en matière de gestion différenciée et recense également la faune et la flore naturellement présentes et préservées sur ce site. Des visites sont organisées dans le cadre de différentes manifestations (fêtes des jardins, festival de l'Oh, action pédagogique pour les classes...) afin de sensibiliser les habitants à l'intérêt de la préservation de la faune et la flore du site et du territoire.

La commune, en partenariat avec la gendarmerie, a **mis en place de l'éco pâturage** pour l'entretien des espaces verts du fort de Charenton. Les moutons de la Ferme de Maisons-Alfort sont donc parqués au sein de la gendarmerie sur les périodes appropriées.

En complément, *la ville développe depuis 2021 un maraichage municipal dans les douves du fort de Charenton*. La maraichère de la ville y cultive des fruits et légumes pour les quatre crèches municipales de Maisons-Alfort.

Il est prévu que ce lieu devienne également un lieu de pédagogie, en 2024.

LES LABELS DE LA COMMUNE

Nos efforts en matière de développement des espaces verts et notre souci de l'écologie au quotidien sont récompensés par le renouvellement tous les trois ans depuis 1996 du « Label 4 Fleurs » et par l'obtention de la « Fleur d'Or 2010 » puis de la « Fleur d'Or 2016 ».

En 2019, nous avons été la seule ville en France à avoir obtenu le prix national pour la « Reconquête écologique du cadre urbain », décernés par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF).

En 2023, la ville a confirmé sa 4ème fleur suite au passage du jury en juillet.

Ces prix récompensent la démarche exemplaire de la Ville en matière de fleurissement mais également tout particulièrement la politique qu'elle mène de longue date en matière d'amélioration du cadre de vie des Maisonnais, notamment pour l'entretien, la rénovation des espaces verts, la préservation de la biodiversité et de l'environnement, le développement des trames vertes dans les quartiers, l'aménagement urbain ou la valorisation du patrimoine.

Le jury du CNVVF a par ailleurs noté l'attention particulière de la Ville aux actions pédagogiques.

2-1-3 – LA LUTTE CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR

À Maisons-Alfort, dans toute nouvelle opération, la composante environnementale est essentielle. Ainsi, chaque nouveau projet est conçu en prenant en compte des critères écologiques essentiels, telle que la perméabilité des sols ou encore la lutte contre les îlots de chaleur.

2-1-3-1 - Végétalisation des cours d'écoles

Les cours d'écoles sont souvent très minérales, répondant par leurs surfaces bitumées aux besoins de pratiques d'activités de jeux libres, sportives, de regroupements exceptionnels ou évènements festifs ponctuels.

La municipalité a engagé, il y a plusieurs années, un vaste programme de rénovation et de végétalisation des cours d'école car elles offrent un fort potentiel d'adaptation aux changements du climat.

Les objectifs du programme se concentrent sur 3 axes principaux :

- Un rafraîchissement des cours par la végétalisation, la transformation d'une partie des espaces minéralisés en zones enherbées afin de ramener la nature à l'école, l'introduction de nouveaux matériaux clairs, perméables.
- Le déploiement de nouvelles activités pédagogiques avec les plantes, le sol, l'eau, et en adéquation avec les usages pédagogiques existants tels que le sport.
- Une meilleure ou nouvelle gestion des eaux pluviales par la désimperméabilisation et la mise en place de systèmes de récupération.

Ainsi, près d'une dizaine d'établissements ont déjà bénéficié de ce « coup de vert ».

En 2023, ce sont les cours du groupe scolaire Raspail qui ont fait l'objet de travaux.

A cette occasion, de nouveaux arbres ont été plantés, des espaces verts ou perméables créés ainsi que des espaces de calme ou de lecture à l'ombre à la demande des professeurs des écoles.

2-1-3-3 - Embellissement du Cimetière Communal

Dans le prolongement des travaux d'embellissement déjà réalisés, la Ville a également souhaité offrir aux Maisonnais un lieu davantage propice au recueillement, plus agréable et apaisant. C'est pourquoi, les allées du cimetière ont été entièrement remises en état et végétalisées afin de désimperméabiliser les sols, de limiter la pousse d'herbes folles et de simplifier l'entretien.

Sur la centaine d'arbres supplémentaires qui va agrémenter le cimetière, en plus des nombreux sujets déjà présents sur le site, 78 ont déjà été plantés. Tout en contribuant à préserver l'environnement, ces aménagements verts créent un cadre plus harmonieux et végétal, à l'image des vieux cimetières paysagers comme le Père-Lachaise à Paris.

Ils permettent également d'améliorer le confort des visiteurs en été, en les protégeant des fortes chaleurs, car ils absorbent une partie de la chaleur, créant ainsi des îlots de fraîcheur et d'ombre, améliorant aussi la qualité de l'air.

Enfin, l'épanouissement de la végétation, loin d'être un manque d'entretien est au contraire le signe d'un environnement plus sain et accueillant pour les oiseaux, la faune et la flore locale.

UN NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - LE PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document de planification qui définit notamment les possibilités de construction et d'usage des sols.

L'élaboration d'un tel document vise à porter à une échelle intercommunale les problématiques d'urbanisme, d'habitat, d'environnement et de déplacements sur la base d'un projet de territoire.

Cette réglementation impose différentes règles d'aménagements du Territoire comme :

- Un quota minimum d'espaces verts, en pleine terre selon les zones de la commune.
- La gestion de l'eau pluviale".
- La protection de la faune et de la flore sur les emprises de chantier et ses abords notamment les lieux de nidifications des oiseaux ou des espèces protégées
- Des préconisations pour assurer la qualité architecturale et environnementale des constructions
- La mise en valeur des berges de la Marne, d'un point de vue paysager et de connexion avec le parc urbain
- o L'importance des aménagements cyclables et piétons.
- La renaturation de la ville
- o Etc...

Le PLUi a été voté en Conseil de Territoire le 12 Décembre 2023.

Il est exécutoire depuis le 12 janvier 2024.

2-2 - FAVORISER LA PLACE DES ANIMAUX EN VILLE

2-2-1 – LES REFUGES LPO

Dans le cadre de cette politique de préservation et de valorisation des espaces naturels, la commune de Maisons-Alfort a sollicité la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), pour inscrire plusieurs espaces naturels dans la démarche « Refuge LPO ».

En 2020, *huit sites ont été agréés « Refuge LPO »* à savoir l'île du Moulin Brûlé et ses abords (1.5 ha), la ferme de Maisons-Alfort (1.5 ha) et les cinq parcs et squares de la trame verte du Centre-Ville (4.68 ha).

En effet, ces lieux font l'objet d'une gestion douce et respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, et sont éligibles à ce label.

Le diagnostic écologique a été effectué par la LPO et une réunion de présentation de celui-ci s'est tenue permettant de déterminer les axes de développement possibles. Cette année la Ville a mis en place de nombreux nichoirs pour plusieurs espèces notamment mésanges charbonnières, chouette hulotte et chauves-souris.

2-2-2 – LA GESTION DES ESPECES ENVAHISSANTES

On compte aussi 7 pigeonniers installés sur le territoire de la commune.

Ils sont situés au parc du Vert de Maisons, au pont de Charenton, au Stade Delaune, au parc du Moulin Brûlé, sur l'avenue Gambetta et rue de Marne.

En Mars 2022, la ville a appuyé l'installation d'un nouveau pigeonnier dans le cours des Juilliottes derrière la médiathèque en lien avec l'Association Syndicale Libre du Quartier des Juilliottes (ASLQJ), il est donc entré dans son plein potentiel au printemps 2023, le temps qu'un groupe d'oiseaux y élise domicile.

Ces pigeonniers permettent la sédentarisation de pigeons et évitent la multiplicité des nichages, régulant ainsi, par le retrait des œufs, la population colombophile.

2-2-3 - L'ECO-PATURAGE

Maisons-Alfort a signé en 2021 une convention avec la Gendarmerie nationale afin de mettre en place de l'éco-pâturage.

Le Fort de Charenton a ainsi accueilli cinq chèvres Poitevines et dix moutons Causse du Lot, surveillés par les fermiers de la ville, pour entretenir les espaces verts des contreforts de manière durable et écologique.

Cette démarche promeut une solution alternative à l'entretien mécanique des espaces qui permet non seulement de diminuer la consommation de carburant et les pollutions associées, mais également les déchets verts liés à la fauche participant à la fertilisation naturelle des sols, bénéfique à la faune et à la flore. L'éco-pâturage contribue enfin à limiter l'embroussaillement et à contrôler les espèces végétales envahissantes, même sur des sites difficiles d'accès, comme les buttes du Fort de Charenton.

En 2022, une convention complémentaire a été signée augmentant la surface possible d'entretien de 6 120 m², soit une surface totale de 27 120 m² désormais.

Le renouvellement de la convention est en cours de rédaction pour une signature début 2024.

Le Parc Social se verdit aussi. En effet, l'ESH de Maisons-Alfort, a procédé à plusieurs opérations de plantations depuis 2020 au sein de son parc de logements sociaux avec plus de 100 nouveaux arbres sur son patrimoine existant, principalement sur les résidences Berlioz et Planètes.

L'ESH de Maisons-Alfort participe aux engagements de la Commune et du Conseil Départemental dans le développement de son patrimoine arboré avec un objectif de 130 nouveaux sujets sur la période 2024-2028.

Dans le cadre de ses opérations en constructions neuves, le bailleur social de la Ville prévoit également la création d'importants espaces extérieurs arborés, en lien avec les services dédiés de la Ville.

Les remplacements (exclus des décomptes) et l'entretien des arbres sont assurés par des intervenants spécialisés, sur base des diagnostics phytosanitaires régulièrement actualisés, et font l'objet de programmations pluriannuelles.

A noter par ailleurs la diversité du traitement des espaces verts de ses résidences avec la réalisation des aménagements tels que des circulations et espaces modernisés, le changement du mobilier urbain, l'éclairage extérieur sous candélabre LED, etc...

Perspectives 2024

- Acquisition d'un logiciel de gestion du patrimoine arboré et réalisation d'un diagnostic phytosanitaire afin de mieux connaître les arbres situés sur le domaine communal et d'en assurer une gestion plus efficace.
- > Poursuite de la végétalisation urbaine avec :
 - La réfection du square René Coty.
 - La végétalisation des cours d'écoles de l'école Maternelle Parmentier et de l'élémentaire Parmentier B
 - o Poursuite du programme de plantation des « 1000 arbres » sur la commune
 - Plantations d'arbres au sein du « Petit Bois » de l'Ecole Nationale Vétérinaire par le département
- Programmation triennale du développement et de la pérennisation des arbres remarquables en ville.
- Développement des actions pédagogiques pour la conservation de la nature en ville au sein de la Maison de l'Environnement, du Maraîchage ou encore des Serres Pédagogiques.
- > Etude en cours pour la reprise de la baignade en Marne en lien avec le Territoire ParisEstMarne&Bois
- Aménagement de la résidence Gambetta
- > Plantation d'une prairie fleurie dans le secteur des Planètes
- Création d'un Cani-Parc aux Planètes

AXE 3

DEVELOPPER UNE MOBILITE PROPRE

2023

Janvier

Modernisation des feux tricolores sur l'Avenue de la République (CD94)

Mars

Début des aménagements de création d'une voie verte en bord de Marne (CD94)

Rénovation de la chaussée impasse Saint Maur

Avril

Installation de « sas cyclistes » et panneaux « Cédez le Passage » cyclistes

Aménagements rue de Rouen pour améliorer la circulation et le stationnement

Mai

Début des travaux de modernisation du barrage de la passerelle de Saint Maurice

Juin

Déplacement du terminus ligne 107 rue du Gué aux Aurochs

Convention sur le développement de navettes fluviales

Juillet - Août

Création d'une piste cyclable en double sens Quai Fernand Saguet

Octobre

Mise en place de zones bleues résidentielles dans le Centre-Ville

Novembre

Mise en service de l'extension et du renforcement de la ligne de bus 372

3-1 - LES TRANSPORTS EN COMMUN

Les transports en commun ont un rôle primordial dans les villes et une importance économique majeure en participant à la réduction de la congestion routière près et dans les centres urbains et à la création d'emplois. Ils constituent un élément clé pour s'attaquer au problème de pollution de l'air en ville tout en contribuant à améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

La Ville de Maisons-Alfort intervient régulièrement auprès de la SNCF, de la RATP et d'Ile-de-France Mobilités pour améliorer le confort et la fréquence du RER D, de la ligne 8 du Métro et des bus qui desservent notre commune.

3-1-1 – LE METRO LIGNE 8

La ligne n° 8 du métro traverse Maisons-Alfort et rejoint la place Balard au sud-ouest de Paris dans le 15^{ème} arrondissement à Créteil-Préfecture au sud-est en suivant un tracé qui passe par Opéra et République.

Cette ligne dessert Maisons-Alfort par trois stations situées sur le tracé de la RD19 :

- Ecole Vétérinaire de Maisons-Alfort
- Maisons-Alfort Stade
- Maisons-Alfort Les Juilliottes

Ainsi, Maisons-Alfort bénéficie d'une bonne desserte directe par les réseaux de transport. La distance retenue pour cette qualification par le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France est de 500 mètres autour des gares RER et des stations de métro.

LA commune poursuit son action en faveur de la modernisation des rames de la ligne.

3-1-2 – LE RER D

La ligne de chemin de fer Paris-Lyon, qui a été ouverte en 1849, marque la limite ouest de la commune et sépare Maisons-Alfort d'Alfortville.

Ces voies ferrées supportent simultanément plusieurs réseaux : celui des grandes lignes avec le TGV Paris-Lyon-Marseille et le réseau régional avec le RER D.

La ligne D du RER dessert une grande partie de la région d'Ile-de-France selon un axe nordsud. Elle relie Orry-la-Ville (branche D1) et Creil (branche D3) au nord à Melun (branche D2) et Malesherbes (branche 4) au sud, en passant par le cœur de Paris.

Par le RER, Maisons-Alfort n'est ainsi qu'à 6 minutes de la Gare de Lyon depuis la gare de Maisons-Alfort-Alfortville et à un quart d'heure du centre de Paris (Chatelet Les Halles).

Deux gares de RER desservent Maisons-Alfort, celle de Maisons-Alfort-Alfortville en centreville et celle du Vert de Maisons au sud de la commune.

La gare de Maisons-Alfort Alfortville est desservie dans les deux sens par :

- 8 trains/heure aux heures de pointes du matin (7h00 à 9h00) et du soir (17h00 à 19h00)
- 6 trains/heure aux heures creuses

La gare du Vert-de-Maisons est desservie dans les deux sens par :

- 4 trains/heure aux heures de pointes du matin et du soir
- 3,5 trains/heure aux heures creuses.

En termes de fréquentation, sont recensés par jour ouvrable :

- 14 509 montants et 15 191 descendants pour la gare Maisons-Alfort Alfortville,
- 6 685 montants et 6 751 descendants pour la gare Vert-de-Maisons.

Grâce à la mobilisation de la Ville, les 2 gares RER ont bénéficié d'importants travaux de rénovation et d'accessibilité. La Ville a par ailleurs entièrement réaménagé la place de la gare du centre-ville pour un plus grand confort et un accès facilité et sécurisé des très nombreux usagers.

3-1-3 – LA FUTURE LIGNE 15

La ville va bénéficier, à partir de fin 2025 de l'implantation à la gare du « Vert de Maisons » du futur réseau de transport « Grand Paris Express ». Elle deviendra une gare d'interconnexion. Cette future ligne est appelée à faire évoluer sensiblement, dans un proche avenir, les conditions locales de déplacement.

Le réseau de transport « Grand Paris Express » compte environ 205 km de lignes nouvelles reliant 72 gares. Il est organisé autour de liaisons de rocade desservant les territoires de proches et moyennes couronnes et d'une liaison diamétrale permettant de les relier au cœur de l'agglomération.

Ce réseau a pour objectif d'améliorer la qualité de desserte en transports collectifs et de faciliter les déplacements quotidiens dans la région lle-de-France : étroitement maillé avec les principales lignes urbaines et régionales actuelles, il favorise les déplacements en rocade, dessert des quartiers jusqu'ici enclavés et permet de décongestionner les lignes qui traversent la zone centrale de l'agglomération. Le réseau Grand Paris Express est également au service de l'aménagement du territoire, il permet de relier les principaux pôles métropolitains, vecteurs de développement économique et bassins de vie, les grands équipements du cœur d'agglomération, les gares TGV ainsi que les aéroports.

Il est conçu comme une alternative à la voiture pour les déplacements de banlieue à banlieue. Pour concurrencer la voiture, cette alternative sera pratique, régulière et confortable, tout en préservant l'environnement.

Ce nouveau métro automatique permettra un gain de temps important entre les villes de la région parisienne et soulagera les lignes de RER et de métro déjà existantes. Des travaux de réaménagement et d'embellissement de ce secteur du quartier Liberté vont être réalisés en parallèle et complétés par la création de nouvelles activités commerciales.

Le tracé du futur tronçon du réseau de transport public du Grand Paris traverse le quartier Liberté – Vert de Maisons, au Sud de Maisons-Alfort sur une longueur totale d'environ 530 mètres. Il **présente** les caractéristiques principales suivantes :

 Une section de l'infrastructure souterraine courante du réseau de transport public du Grand Paris entre les emprises ferroviaires à l'Ouest et la rue Valenton à l'Est, en limite de Créteil. Il traverse en souterrain le Square Dufourmantelle et le secteur des Petites Haies. Une nouvelle gare « Vert de Maisons » (complétée par l'emprise de la gare en souterrain) entre les emprises de la voie ferrée à l'Ouest et l'avenue de la Liberté.

Inscrite au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, cette ligne sera en interconnexion avec la ligne RER D et la ligne 8 de métro.

3-1-4 – LE RESEAU DE BUS RATP

Maisons-Alfort est parcourue par 11 lignes de bus dont trois garantissent en grande partie les liaisons inter-quartiers :

- La ligne 107 (Ecole Vétérinaire <> Gare de Saint-Maur-Créteil), assure la liaison entre le guartier d'Alfort, de Charentonneau et les Planètes.
- La ligne 372 (Gare RER Maisons-Alfort/Alfortville <> Maisons-Alfort Louis Fliche) assure la liaison entre le centre-ville, la gare RER Maisons-Alfort Alfortville, le quartier de Charentonneau et celui des Planètes.
- La ligne 181 (Ecole Vétérinaire <> Gaité RN19 Créteil) relie le quartier d'Alfort, le Centre-Ville et le quartier du Vert-de-Maisons.

Trois lignes sont inscrites au réseau Mobilien dans le cadre du Plan de Déplacement Urbains. Elles bénéficient ou bénéficieront à terme d'aménagements de voirie sur leurs parcours en vue d'améliorer leur performance (vitesse, régularité, fréquence et accessibilité) :

- La ligne 103 (Ecole vétérinaire <> Thiais) et la ligne 325 (Bibliothèque F. Mitterrand <> Chateau de Vincennes) qui traversent le quartier d'Alfort vers l'ouest.
- La ligne 172 (Gare de Bourg la Reine <> Créteil Echât) qui passe par le quartier Hector Berlioz et le centre-ville.

Par ailleurs, quatre lignes appartenant au réseau Noctilien desservent Maisons-Alfort entre 0h30 et 5h30 :

- La ligne N32 Gare de Lyon <> Boissy-Saint-Léger RER
- La ligne N35 Gare de Lyon <> Nogent-Le-Perreux RER
- La ligne N132 Gare de Lyon <> Lieusaint Moissy
- La ligne N134 Gare de Lyon <> Gare de Combs La Ville Quincy

PROLONGEMENT DE LA LIGNE 372:

En avril 2022, la Ville de Maisons-Alfort lançait une consultation citoyenne sur le nouveau parcours de la ligne 372 proposé par Île-de-France Mobilités, suite aux multiples interventions de la municipalité.

Plus de 95 % des Maisonnais ayant participé à cette consultation s'étaient montrés favorables à ce changement d'itinéraire. Ainsi, depuis le 27 novembre 2023, le bus 372 dessert deux nouveaux quartiers : Liberté / Vert de Maisons et le site de la gendarmerie via l'avenue Busteau.

Comme prévu dans le projet, ce prolongement s'est accompagné d'un renforcement significatif de la fréquence du bus, avec un passage toutes les 25 minutes, contre un par heure jusqu'alors, et 35 minutes le samedi. Une nouvelle augmentation de la fréquence interviendra lors de l'ouverture de la ligne 15 du Grand Paris Express.

3-2 - LES MOBILITÉS DOUCES

3-2-1 – LE RENFORCEMENT DE LA PLACE DU VELO EN VILLE

La Ville développe de longue date des pistes cyclables sur son territoire permettant ainsi aux Maisonnais de circuler à vélo en toute sécurité.

Depuis 2019, ce sont 12 km de pistes cyclables qui sont disponibles à Maisons-Alfort grâce aux aménagements spécifiques réalisés par la Ville sur la voirie communale, ou par le Conseil Départemental du Val-de-Marne.

- Dans sa traversée de Maisons-Alfort, la piste cyclable part du Pont de Charenton et se poursuit le long des avenues du Général de Gaulle (RD6), du Professeur Cadiot, Léon Blum et rue Jean Jaurès, jusqu'à la limite avec la commune de Créteil. Elle court à Maisons-Alfort sur une distance de près de 5 km.
- Avenue du Général Leclerc (RD19) allant de la limite de Créteil jusqu'au Pont de Charenton sur une distance de 2.5 km à double sens.
- De l'avenue de Verdun depuis le Pont de Maisons sur les bords de Marne.
- Les bords de Marne (avenues Foch et Joffre) disposent de plus de 4 km de promenade accessible aux piétons, cyclistes et automobilistes dans le cadre du dispositif réglementaire de chaussée partagée qui donne la priorité à l'usager le plus vulnérable et d'une zone 30 qui limite la vitesse des automobilistes à 30 km/h sur toute la longueur des voies.

En 2022, la Ville de Maisons-Alfort a entrepris la mise en place de contre-sens cyclables dans le cadre de la rénovation de la rue de l'Amiral Courbet, en limitant également sa vitesse à 30km/h.

Ce type d'aménagement sera mis en place à chaque fois que la largeur de la voirie le permet et notamment lorsqu'il améliore les liaisons entre les pistes cyclables existantes.

En 2023, la Ville a créé 74 sas vélos au niveau des carrefours à feux pour permettre aux cyclistes de se positionner en amont de la circulation et ainsi favoriser les changements de direction en toute sécurité. Dans le même temps, des panneaux de « cédez le passage cycliste » ont été installés sur ces mêmes carrefours afin de permettre aux cyclistes de ne pas s'arrêter systématiquement aux feux rouges tout en continuant de céder la priorité aux piétons.

Concernant le stationnement des deux roues non motorisées :

- Les abords des équipements publics (sportifs, culturels et de loisirs), ainsi que des transports en commun (RER, métro) sont dotés d'appuis-vélos. La Ville en compte plus de 250.
- 59 appuis vélos Véligo sont répartis à proximité des accès au métro de la ligne 8 sur la RD19, soit 118 places pour vélos sous abris.
- 19 appuis vélos ont été ajoutés en 2023 (soit 38 places supplémentaires) par la Ville.

La Ville a également mis en place des appuis trottinettes notamment devant les équipements sportifs et publics de la ville (centre aquatique, stade Delaune, JSA Tennis, écoles...).

Le nombre total de places de stationnement pour les deux roues non motorisées était donc de 1425 à la date de la rédaction du présent rapport.

3-2-2 – LE DISPOSITIF VELIB'

La Ville a souhaité être l'une des premières communes à pouvoir installer le dispositif Vélib' lorsque celui-ci a été étendu aux communes non limitrophes de Paris pour permettre aux Maisonnais d'accéder facilement à ce mode de transport écologique.

Le dispositif Vélib', proposé par la société Smovengo, se déploie actuellement sur 7 stations Vélib', soit 164 places :

- Métro « Stade ».
- Métro « Les Juilliottes »,
- Avenue de Verdun,
- Square René Coty,
- Gare du Centre-ville,
- Parc du Vert-de-Maisons,
- Métro « Ecole Vétérinaire »

3-2-3 – LE FORFAIT MOBILITES DURABLES :

Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, la commune a mis en place un Forfait Mobilités Durables (F.M.D.) pour ses agents.

Cette aide peut s'élever à 300€ par an suivant le nombre de déplacements.

Ce dispositif s'applique aux déplacements domicile/travail :

- À vélo, à vélo à assistance électrique,
- En covoiturage que l'on soit passager ou conducteur,
- À l'aide d'un engin de déplacement personnel motorisé ou non (trottinettes, hoverboards, gyropodes, mono-roues, ...),
- En recourant à un service d'autopartage dans la mesure où les véhicules restent à faibles émissions.
- À l'aide d'un moyen de déplacement ou d'un "deux-roues" loué ou en libre-service, motorisé ou non dans la mesure où la motorisation ou l'assistance est non-thermique.

3-2-4 - LE TRANSPORT FLUVIAL

Considérant que le transport fluvial reste encore peu exploité pour les déplacements urbains, alors qu'il constitue un maillon important de la mobilité durable et de la transition écologique, la Ville de Maisons-Alfort a passé en Juin 2023 une convention avec la société RIVERCAT afin de développer ce mode de transport complémentaire des autres modes de transport en commun et des mobilités douces.

3-3 - LIMITER LES ÉMISSIONS DES VOITURES

3-3-1 – LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS

Le 26 août 2021, Mme le Maire a pris un arrêté dans le cadre de la mise en place de la Zone à Faibles Émissions (ZFE), interdisant la circulation sur une partie du territoire maisonnais aux véhicules "non-classés" et "Crit'Air 5".

Ainsi, depuis cette date, les voitures diesel immatriculées avant 2001 et essence avant 1997, ont interdiction de circuler dans le périmètre de l'A86.

Ces restrictions s'appliquent du lundi au vendredi de 8h à 20h, excepté les jours fériés pour les voitures, les véhicules utilitaires légers et les deux roues, tricycles et quadricycles à moteur, et tous les jours de 8h à 20h pour les poids lourds, autobus et autocars.

3-3-2 – LES BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES

En 2020, la Ville a contractualisé avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour la mise en place de bornes de recharge des véhicules électriques à titre expérimental.

Depuis, cinq bornes de recharge ont été installées sur la commune :

- 12 rue Auguste Simon
- 92 avenue du Général Leclerc
- 66 avenue Léon Blum
- Rue Daniel Casanova angle rue Marc Sangnier
- 22 avenue du Général Leclerc

Chacune de ces bornes dessert 2 places de stationnement, soit 5 bornes de recharge pour 10 places.

Début 2024, 1 borne de recharge grande puissance sera mise en service au 42 avenue du Général de Gaulle sur 4 places de stationnement

3-3-3 – LE DEVELOPPEMENT D'UNE FLOTTE MUNICIPALE DURABLE

Les services municipaux sont dotés de véhicules propres et de vélos. 25 vélos sont ainsi utilisés par les agents dans leurs déplacements (17 pour la Police Municipale, 1 pour les relations publiques et 2 pour le service des espaces verts).

Depuis 2021, les Services Techniques sont par ailleurs dotés de 5 vélos électriques utilisés pour les déplacements sur la commune. A disposition de tous les agents du bureau d'étude et de l'administration, ils permettent des déplacements rapides, à zéro émission sur les chantiers de la Ville.

Aussi, la Ville dispose de 6 véhicules GPL sur un parc total de 171 véhicules.

En 2023, 5 véhicules électriques ont été achetés en remplacement d'anciens véhicules diesel.

3-3-4 – LES ZONES BLEUES

Afin de permettre à une majorité de riverains d'accéder à une place de stationnement près de chez eux et près des commerces et ainsi, assurer une meilleure rotation des places, la Ville a fait le choix de créer des zones bleues résidentielles dans le Centre-ville et dans le quartier d'Alfort, ces dernières venant remplacer les zones de stationnement payant.

Ainsi, au 1er octobre 2023, la zone bleue du Centre-ville est effective et vient remplacer l'intégralité des zones de stationnement payant. La zone bleue du Centre-ville étant particulièrement étendue, elle est divisée en plusieurs périmètres. Celle du quartier d'Alfort, quant à elle, sera fonctionnelle dans un second temps.

Les Maisonnais résidant dans l'un de ces périmètres pourront se dédouaner de l'usage d'un disque de stationnement à laquelle leur domicile est rattaché, sans toutefois dépasser un délai de 24h sur le même emplacement.

Pour les non-résidents, la durée de stationnement sur le même emplacement sera ainsi limitée à 1h30 de 9h à 12h et de 14h à 19h tous les jours sauf les dimanches et jours fériés

Les commerçants, les professionnels libéraux et les artisans pourront également bénéficier du stationnement résidentiel sur présentation d'un justificatif.

Sur 2020 et 2021, Maisons-Alfort Habitat a procédé au remplacement de l'intégralité de sa flotte automobile avec l'acquisition de 6 véhicules électriques pour les personnels de l'ESH

Ce remplacement, dont l'objectif est de s'inscrire dans une démarche environnementale et d'optimiser les dépenses en carburant, a représenté un investissement d'environ 100 k€.

Le bailleur a initié sur 2023, en première phase d'expérimentation, le déploiement d'installations de bornes électriques :

- En parking souterrain (niveau -2) Résidence Juilliottes 2 : Installation de 3 bornes simple et réseau de câblage pouvant équiper 12 emplacements.
- En parking extérieur 3 square Berlioz : Installation d'une borne double et réseau de câblage pouvant équiper 10 emplacements.

Les équipements et l'entretien sont intégralement pris en charge par l'ESH Maisons-Alfort afin que seules les consommations soient supportées par l'utilisateur.

Perspectives 2024

- Achat de nouveaux vélos et véhicules électriques pour les services municipaux3
- Implantation de deux nouvelles bornes de recharge au 42 avenue du Général de Gaulle soit 4 places de stationnement.
- ➤ Labélisation de tous les parcs de stationnement vélo de la commune par la RATP
- > Développement des sentiers de randonnée et de marche pour la commune
- Création de 40 nouvelles places de stationnement vélo en libre accès
- Etudes pour la création d'une piste cyclable sur l'avenue Busteau permettant de relier la D148 de la D6

AXE 4

L'EXEMPLARITE DU SERVICE PUBLIC

2023

Mars

Vote du budget avec 8,6 millions d'euros dédiés à l'aménagement et l'environnement

2,1 millions d'euros alloué au plan de sobriété énergétique

Juin

Consultation publique pour le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Septembre

Confirmation de la 4ème Fleur par le Comité National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)

Mise en place du Télétravail

Décembre :

Renouvellement du marché de restauration scolaire

Dématérialisation des arrêtés de voirie

4-1 - LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

A compter du 1^{er} janvier 2023, le Rapport Développement Durable de la commune de Maisons-Alfort doit intégrer la présentation du contenu du programme de travail de mise en œuvre de sa Stratégie numérique responsable, qui est consultable en *annexe de ce rapport*.

Celle-ci indique les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique de la Ville, les indicateurs de suivi, les mesures instaurées et les moyens à mettre en œuvre.

La commune, dans le cadre de l'écriture de sa stratégie numérique responsable s'engage à :

- Renforcer la cybersécurité de son Système Informatique,
- Réduire la consommation électrique du numérique pour la ville,
- Diminuer les gaz à effet de serre (GES) générés par son Système Informatique,
- Réduire le volume de déchets relatifs au matériel informatique jeté,
- Entrer dans une politique de sobriété en termes de nombre d'équipements et d'usage,
- Se fournir en équipements numériques auprès d'acteurs qui respectent les droits des travailleurs sur l'ensemble de la chaîne de production,
- Sensibiliser le public sur les effets du numérique sur la santé (addiction, isolation sociale, temps d'utilisation des écrans, ondes, etc...).

La commune compte déjà un certain nombre d'actions mise en œuvre, comme :

- Rédaction d'une Charte Informatique en 2019, et réactualisée en 2023
- Prolongement de la durée de vie du matériel informatique, avec réemploi des pièces
- Mise en œuvre d'un processus général de reconditionnement des équipements numériques,
- Dématérialisation de certaines démarches du service Urbanisme
- Dématérialisation du Conseil Municipal et de l'envoi des délibérations en Préfecture
- Mise en place du Parapheur Electronique pour la signature des bons de commandes et des mandats ainsi que pour les arrêtés du service Ressources Humaines
- Dématérialisation de la signature des arrêtés de voirie depuis Décembre 2023.
- Mise en place d'un Extranet pour les agents de la commune début 2024

4-2 - LA COMMANDE PUBLIQUE DURABLE

Depuis plusieurs années, la Ville gère les achats relevant du champ de la commande publique (marchés publics et concessions) en prenant en compte des critères de performance sociale, environnementale et économique.

L'achat responsable engagé par la Ville vient confirmer à nouveau sa volonté de consommer moins et mieux. Cela passe par :

- La mise en place de critères de jugement en faveur de la performance énergétique et de l'efficacité énergétique,
- La mise en place de clauses dans les marchés publics qui imposent des conditions d'exécution prenant en compte le développement durable (c'est-à-dire en regroupant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques du marché).

Par ailleurs, la commune diversifie et élargit les dispositifs de clauses sociales dans la commande publique, notamment, elle :

- Intègre des clauses d'insertion dans les opérations de travaux d'envergure ;
- Incite les entreprises à privilégier la qualité dans la réalisation des heures d'insertion en favorisant les contrats durables, montées en compétences et parcours d'insertion évolutifs et sécurisés :
- Identifie des secteurs d'activités dans lesquels elle pourrait conclure des "marchés réservés", c'est-à-dire réserver le droit de participer à des procédures de passation de marchés publics ou de certains lots aux ateliers protégés et aux opérateurs économiques qui, eu égard à la finalité sociale qu'ils poursuivent, interviennent dans le marché avec un désavantage.

4-3 - LA RESTAURATION COLLECTIVE

En 2022, les produits alimentaires « de qualité » au sens de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (loi Egalim) ont représenté 32.6% des achats alimentaires de la cuisine centrale municipale, qui fournit les repas des restaurants scolaires de la Ville, et sont répartis comme suit :

- Produits issus de l'agriculture biologique : 50.8% = fruits, pain, produits laitiers, produits céréaliers :
- Label Rouge: 17.2% = viande de dinde, de poulet, et de porc;
- Appellation d'origine protégé (AOP) : 4.3% = fromages ;
- Produits issus d'exploitations à haute valeur environnementale (HVE) : 6.8% = fruits, légumes frais ou surgelés ;
- Pêche durable : 16.7% = poissons ;
- Produits Bleu Blanc Rouge: 2.9% = viande de porc et volaille essentiellement;
- Indication Géographique Protégée : 1.2% = fruits.

Par ailleurs, il est proposé lorsque cela est possible des produits issus de l'agriculture locale (endives, pommes, pâtes...). La viande de bœuf fraîche est issue d'animaux français de race à viande.

Un des objectifs de 2024 est de faire augmenter encore cette part pour atteindre 50% des achats alimentaires de la commune en 2025

Dans le cadre de l'étude menée sur le gaspillage alimentaire entre Novembre 2022 et Février 2023 de nombreuses propositions pour réduire encore ce volume sont étudiée et testée en 2024, comme par exemple :

- Une adaptation des quantités, en sortant du référentiel actuel remplacé par de nouvelles recommandations du Conseil National de l'Alimentation (CNA) éditées fin 2023
- Une modification de la structure des repas en passant de 5 composants à 4 sur un ou deux menus hebdomadaires

Par ailleurs l'augmentation du nombre de menus végétariens à 5/6 par mois contre un par semaine est aussi étudiée

Perspectives 2024

- Intégration de l'achat de matériel reconditionné dans le matériel informatique de la commune
- Poursuite de la Dématérialisation des procédures administratives
- Distribution des légumes produits au sein du maraichage municipal aux quatre crèches communales, permettant de répondre à 90% des besoins en légumes de ces établissements
- Enquête publique pour la mise en œuvre du Schéma Directeur Régional d'Île de France Environnemental (SDRIF-E)
- Développer la part de produits durables dans la restauration collective

AXE 5

PROMOUVOIR LE « VIVRE ENSEMBLE » ET : DEVELOPPER LES SOLIDARITES

2023

Janvier

Rénovation des bureaux du Service de Maintien à Domicile (SMAD)

Prise en charge d'une partie de la mutuelle des agents de la commune

Adhésion de la Ville au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Juin

Journée Olympique

Juillet - Août

Installation d'un élévateur pour les personnes à mobilité réduite à l'école maternelle Charles Peguy

Réfection des pelouses synthétiques des stades Cubizolles et Les Juilliottes

Octobre

Organisation de la course « La Maisonnaise »

Novembre

Installation de 30 caméras de vidéoprotection

Décembre

Mise en place de don de jours de repos pour les agents de la Ville

Subvention complémentaire aux Restos du Cœur

Ouverture du QJ

5-1 - FAVORISER L'ÉCHANGE

5-1-1 – LES JARDINS PARTAGES

En partenariat avec la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC), la Ville de Maisons-Alfort a créé un groupe de jardins familiaux de 2000 m² divisés en 20 parcelles de 80 à 150 m² à l'intérieur d'un parc urbain. Le souhait de la Ville était de dépasser la simple création d'un parc public traditionnel. La question de l'animation de l'espace public et de la reconstitution du lien social a été les principales motivations de la commune. Le quartier, comprenant environ 3500 logements sociaux, comptait peu d'espaces verts et cette solution a paru la plus appropriée pour que les habitants s'approprient les lieux.

Par l'intermédiaire de la FNJCF, les parcelles sont attribuées à des familles du quartier qui y font pousser à leur guise des fleurs et des légumes. Les conditions d'attribution des terrains sont simples : habiter le quartier et résider dans un logement collectif. Les techniciens de la Fédération et les jardiniers municipaux apportent aide et conseils aux habitants.

5-1-2 – LES BOÎTES A LIVRES

Neuf boîtes à livres ont été installées depuis 2018 :

- Quartier Charentonneau : Square René Coty
- Quartier Berlioz : devant l'école maternelle Berlioz, rue de Mesly
- Quartier d'Alfort : au croisement de l'avenue du Général de Gaulle et du Carrefour de la Résistance, proche de l'EnvA
- Quartier des Juilliottes : à la sortie du métro, rue Louis Pergaud
- Centre-ville : en face de l'Église Saint Remi, rue Victor Hugo
- La Sablière : à côté de l'aire de jeux de la Résidence des Arbres, 1 allée des Arbres
- Rue Jean Jaurès : près du square Dufourmantelle
- Avenue de la Liberté : près de La Poste
- Rue de Marne : devant le groupe scolaire Les Planètes

Le principe est de permettre aux habitants d'échanger facilement des livres, et cela avec l'objectif de réduire les déchets et favoriser l'économie circulaire.

Ces boîtes à livres ont aussi des vertus écologiques, car des jardinières fleuries y sont installées. Leur toit a d'ailleurs été conçu de manière à permettre l'écoulement des eaux de pluie sur ces jardinières.

5-1-3 – LA BRADERIE DES MEDIATHEQUES

Les médiathèques organisent, une fois par an, une braderie des livres et CD qui ont été « désherbés » de leurs collections durant l'année. Le principe est de donner une seconde vie aux romans, essais, disques musicaux... en les proposant au prix de 1 euro. L'objectif est d'éviter le « pilonnage » (la destruction) des documents afin de réduire les déchets tout en favorisant l'accès à la lecture.

En 2023, près de 4.500 documents ont ainsi trouvé une seconde vie auprès des lecteurs.

5-2 - LA TRANQUILITÉ ET PRÉVENTION

5-2-1 – LA MISE EN ŒUVRE DE LA VIDEOPROTECTION

Dans le cadre du projet de mandat 2020-2026, la Ville va déployer la vidéoprotection dans tous les quartiers afin de compléter les mesures de prévention et de sécurité déjà existantes et lutter contre les pratiques illégales et les infractions.

A cet effet, la Ville de Maisons-Alfort a été autorisée, par l'arrêté préfectoral n°2022-0520 du 14 février 2022, à mettre en place un système de vidéoprotection sur la voie publique comportant soixante-quinze caméras.

Ce dispositif est un outil au service de la politique de sécurité engagée par la Ville de Maisons-Alfort qui conforte sa volonté d'œuvrer concrètement pour la tranquillité des Maisonnais.

Il vise à satisfaire les objectifs suivants :

- La protection des bâtiments et installations publics et leurs abords ;
- La régulation des flux de transport ;
- La prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'infractions ;
- La prévention d'actes de terrorisme ;
- La prévention des risques naturels ou technologiques ;
- Le secours aux personnes et la défense contre l'incendie ;
- La sécurité des installations accueillant du public.

Sept caméras nomades ont été installées en juin 2022 ainsi que trois caméras à lecteur de plaques d'immatriculation en novembre 2022 aux entrées de ville.

Ce déploiement s'est poursuivi par la mise en service de 30 caméras raccordées à la fibre à l'automne 2023.

5-2-2 - LES GROUPES DE PARTENARIAT OPERATIONNELS

Les Groupes de Partenariat Opérationnels sont un nouvel outil de coopération pour renforcer la sécurité communale au quotidien.

Ces groupes réunissent des acteurs de terrain autour d'un enjeu de tranquillité et de sécurité dans tout ou partie d'un quartier

Sur la commune deux groupes ont été mis en place dans le quartier des Juilliottes et au niveau des tours Carnot, avec les bailleurs, le Commissariat et la Ville.

Mis en place pour une durée de 6 mois, les résultats sur le terrain sont rapidement perceptibles.

Ce dispositif devrait être étendu à d'autres quartiers en 2024.

L'ESH de Maisons-Alfort s'est engagé depuis plusieurs années dans le déploiement de la vidéoprotection au sein de ses résidences. Actuellement en lien avec les services de Police Nationale, sollicitant notamment l'ESH sur réquisitions d'images, il est prévu un rattachement de l'ensemble du réseau au futur CSU (Centre de Supervision Urbaine) de la Ville.

A ce jour, 29 caméras sont installées sur le patrimoine.

De même, une convention a été passée entre le bailleur SEQENS et la Préfecture de Police pour l'installation des caméras sur l'ensemble Carnot et le déport des images vers le Commissariat

5-2-3 – LA SECURISATION DES ECOLES ET DES CRECHES

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), la Ville de Maisons-Alfort a choisi d'équiper l'ensemble des classes des écoles municipales d'un dispositif d'alerte intrusion et risques majeurs qui se concrétise par le mécanisme suivant :

- · 293 balises mobiles remises à chaque enseignant et responsable de groupes d'enfants,
- · de sirènes fixes installées dans les couloirs des écoles et dans les salles de classes,

Le déclenchement de ces balises et sirènes permet d'activer un système d'alarme connecté aux téléphones portables de l'ensemble du personnel qui encadre les enfants dans l'école mais aussi dans les équipements publics du même périmètre qui accueillent également des enfants de type collège, lycée, crèche, gymnase. Le déclenchement de l'alerte intrusion actionnera également les voyants lumineux des sirènes installées dans tous les couloirs et dans les classes afin que tous les occupants de l'école concernée se mettent à l'abri.

L'alerte sera envoyée simultanément à une interface numérique pilotée par la police municipale qui sera en mesure :

- D'écouter passivement ce qui se passe dans l'école et de déclencher les actions adéquates pour répondre en temps réel à l'alerte donnée (30 secondes).
- De prendre les informations des risques majeurs émanant des autorités et de les diffuser en donnant les directives à l'ensemble des équipements ou à un groupe d'équipement identifié via les alarmes sonores.

LE FUTUR COMMISSARIAT DE MAISONS-ALFORT

L'ambition majeure de ce nouveau commissariat est de créer un bâtiment adapté aux enjeux actuels de sécurité et qui réponde aux différents besoins de la population. Ainsi, l'édifice a été pensé pour assurer la sécurité des agents et faciliter l'accueil du public, en intégrant un vaste hall accessible à l'angle de l'avenue de la République et de la rue Jouët.

Le nouveau commissariat disposera d'une superficie plus importante que l'ancien bâtiment et pourra ainsi accueillir des effectifs de police supplémentaires dans des espaces de travail fonctionnels offrant des conditions de travail optimales et sécurisées pour les policiers.

La Ville a passé un marché de conception-réalisation pour la création d'un commissariat dont elle assure la maîtrise d'ouvrage et a signé en Février 2022 avec Bouygues Immobilier un protocole foncier préalable au démarrage des travaux.

Ce montage contractuel impose que la conception de cet ouvrage poursuive des objectifs de confort thermique, de faible consommation d'énergie, et d'utilisation de matériaux biosourcés allant au-delà et dépassant de manière substantielle la réglementation thermique en vigueur, à savoir la RE2020.

Pour limiter l'impact du chantier sur la biodiversité et garantir le confort des riverains, les nuisances sonores seront limitées autant que possible.

La production de déchets sera quant à elle réduite grâce à une démarche de réemploi : des matériaux issus de la déconstruction du commissariat actuel et de chantiers voisins seront ainsi réutilisés, avec pour ambition majeure de limiter l'empreinte carbone globale. Des contrôles réguliers acoustiques et de qualité de l'air seront effectués afin de garantir une phase de chantier plus acceptable pour les habitants du quartier.

La livraison de ce commissariat est prévue en toute fin d'année 2025

5-3 - LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES INÉGALITÉS

5-3-1 – FAVORISER L'EGALITE FEMMES/HOMMES

La Ville de Maisons-Alfort mène en lien avec plusieurs de ses partenaires et principalement l'Office Municipal de la Culture (OMC), des actions en faveur de l'égalité femmes/hommes dans tous les domaines de la vie locale. En effet, le groupe de travail dénommé groupe référent santé composé de l'Office Municipal de la Culture, du Bureau Information jeunesse intervient par exemple dans les collèges et les lycées pour traiter des relations filles/garçons et du rôle de chacun, et participe à l'animation de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

De plus, ces actions sont présentées tous les ans dans un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la collectivité prévu par la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et dont le contenu est précisé par son décret d'application n°2015-761 du 24 août 2015.

5-3-2 – LUTTER CONTER LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRA-FAMILIALE

La Ville de Maisons-Alfort a souhaité accroître son action visant à lutter contre les violences conjugales et intra-familiales. Cela se traduit par la mise en place d'une véritable politique locale visant notamment à l'éducation à l'égalité, la lutte contre les violences faites aux femmes et plus généralement la lutte contre la discrimination sexiste etc...

En 2023, la Ville en lien avec son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), a monté un groupe de travail dédié, mobilisant l'ensemble des acteurs qui agit déjà au quotidien pour accompagner les victimes de violences conjugales et intrafamiliales (département du Val-de-Marne, associations locales, Maisons-Alfort Habitat, l'Office Municipal de la Culture, services de l'État...). Dans ce cadre, un diagnostic des dispositifs existants a été établi et des plans d'action définis, afin de rendre davantage lisible l'offre actuelle et d'orienter les victimes vers les associations compétentes et structures publiques en matière d'écoute, de soutien et d'information.

La Ville et le CCAS ont mis dans un premier temps en place une procédure avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne pour l'hébergement d'urgence des victimes.

Aussi, une procédure d'accueil en dehors des horaires d'ouverture complétée par un kit d'urgence (non conditionné à un dépôt de plainte), mis à la disposition des élus d'astreinte et/ou la police municipale a été élaborée. Au titre de la prise en charge des victimes. Ainsi, le CCAS prend à sa charge 3 à 4 nuits d'hôtel en dehors des jours et heures d'ouverture du service départemental en charge de l'hébergement des familles vulnérables, et des bons taxis mis à disposition des personnes en situation de danger afin de les aider à accéder aux dispositifs d'aide et d'accompagnement : mise à l'abri, dépôt de plainte ou encore consultation médicale.

La Ville de Maisons-Alfort a également travaillé au développement de l'offre de logements relais par l'approbation d'un protocole entre Maisons-Alfort Habitat, le bailleur social de la Ville et le département.

À l'issue de l'hébergement d'urgence, la commune de Maisons-Alfort aura désormais la capacité de proposer 3 logements du patrimoine social de Maisons-Alfort Habitat relevant du contingent de la Ville pour une durée de 18 à 24 mois.

De son côté, le Département assure le financement de l'accompagnement social tandis que les associations locales s'occupent de la gestion locative et accompagnent les victimes vers la reconstruction et l'insertion.

En parallèle, une cinquantaine d'agents municipaux et du CCAS a été sensibilisée à la question des victimes de violences conjugales ainsi qu'à leur accueil dans le cadre d'une formation délivrée par le CIFF 94 entre juin et novembre 2023.

Cette formation a été délivrée en priorité aux agents d'accueil en contact direct avec le public, et a eu pour but de leur apprendre à repérer les situations relevant des violences intrafamiliales et à savoir comment accompagner et orienter les victimes qui se présenteraient à eux.

Enfin, la Ville a développé et/ou renouvelé ses actions de prévention, notamment auprès des jeunes dans les établissements scolaires et maisons de quartier, en lien avec l'Office Municipal de la Culture, les associations locales et le centre Hubertine Auclert, auquel elle a adhéré en 2022 : intervention sur la sexualité, les relations filles/garçons, l'égalité entre les sexes, conduite d'ateliers sur l'estime de soi et la représentation du genre dans les métiers, réalisation d'expositions, de campagnes et d'échange avec les Maisonnais sur cette thématique.

À cet effet, une exposition réalisée par le Centre Hubertine Auclert pour lutter contre les cyberviolences sexistes et sexuelles a été mise en place au centre socioculturel Liberté du 1er au 30 novembre 2023.

5-3-3 – L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

La commune a réuni la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA) des Personnes Handicapées, le 21 novembre 2023 à l'occasion de laquelle son rapport annuel en matière d'accessibilité pour l'année <u>2022</u> a été présenté.

Les éléments figurant ci-dessous en sont extraits.

5-3-3-1 - L'accessibilité du cadre bâti existant - établissements recevant du public

Des diagnostics d'accessibilité ont été réalisés sur l'ensemble des E.R.P. de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} catégorie, soit 42 diagnostics. Ces diagnostics sont régulièrement mis à jour et servent de base de travail au bureau d'études bâtiment lors de tout projet de réaménagement des locaux.

Agenda d'Accessibilité Programmée 2016 - 2024 :

La loi Handicap du 11 février 2005 prévoyait qu'au 1^{er} janvier 2015, tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) devaient être adaptés ou aménagés afin que les personnes handicapées puissent y accéder et bénéficier des prestations offertes dans des conditions adaptées.

Dans son rapport sur la mise en place de la loi Handicap, publié en septembre 2012, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) avait conclu que seuls 15% des établissements recevant du public étaient aux normes. Maisons-Alfort est très en avance sur ce dossier puisque déjà 40% des ERP de la Ville sont accessibles tous étages confondus aux usagers en fauteuil, 70% pour ce qui est des rez-de-chaussée. Les chiffres à l'échelle nationale n'ont pas été réactualisés par l'IGAS depuis 2012.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a mis en place les Agendas d'Accessibilité Programmée (AD'AP), dont le contenu a été précisé par décret du 5 novembre 2014. Un deuxième décret a allégé les normes d'accessibilité dans le bâti existant, pour permettre la mise en conformité du plus grand nombre de bâtiments possibles.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Maisons-Alfort se déroule sur 9 ans, soit de 2016 à 2024, compte tenu du patrimoine important (plus de 50 ERP) et complexe (50 E.R.P. de 2 me, 3 me et 4 me catégories, dits « du 1 me groupe »).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée présente le projet stratégique de la commune, décrit les orientations et les priorités, notamment géographiques, techniques ou de stratégie d'évolution du patrimoine, retenues pour la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements et installations, ainsi que les raisons de ces choix.

L'Agenda présente aussi les dérogations demandées, principalement en raison de disproportions manifestes. L'ordonnance du 26 septembre 2014 définit la disproportion manifeste comme « les améliorations apportées par la mise en œuvre des prescriptions techniques d'accessibilité, d'une part, et leurs coûts, leurs effets sur l'usage du bâtiment et de ses abords ou la viabilité de l'exploitation de l'établissement d'autre part. »

L'Agenda a été présenté en détail lors de la CCPA pour les personnes handicapées du 10 septembre 2015, adopté par le Conseil municipal du 8 octobre 2015, puis approuvé par le préfet du Val-de-Marne par arrêté du 14 janvier 2016.

Travaux d'accessibilité programmés sur la période 2023 – 2024 :

Les locaux de la police municipale concernés par les demandes de dérogation de l'AD'AP, feront l'objet d'un projet de déménagement dans des locaux réhabilités et à l'accessibilité adaptées. Les travaux sont programmés pour 2024.

Des travaux d'installation d'un élévateur PMR ont été réalisés à la maternelle Charles Péguy en 2023 afin de rendre accessible la nouvelle classe créée à l'étage en 2021.

Les travaux de la Maison de l'Environnement ont fait l'objet d'une attention particulière pour le respect de la réglementation PMR et la livraison de l'équipement a été effectuée au printemps 2023. Les locaux et le jardin sont accessibles.

La Ville de Maisons-Alfort étant labellisée Terre d'accueil JO 2024, des travaux ont été réalisés en 2023 au Palais des Sports, afin de porter l'ouverture des portes de deux vestiaires de 0.90 m à 0.93 m.

Des études sont en cours de réalisation par le service Bâtiments de la ville afin de rendre accessibles les sanitaires de la Croix des Ouches.

Le sujet de l'accessibilité a aussi été mis en évidence au travers d'actions de sensibilisation auprès des jeunes lors de la Semaine Olympique et Paralympique, en avril 2024 pendant laquelle les sports paralympiques ont été particulièrement mis à l'honneur.

Les participants ont en effet pu participer à des parcours guidés à l'aveugle, du cécifoot ou encore du volley assis afin de découvrir une large variété de disciplines se pratiquant avec des handicaps différents (moteurs, visuels ou auditifs).

L'avancement de l'AD'AP est présenté ci-dessous, par catégorie de bâtiments :

| Catégories | Travaux réalisés jusqu'en 2022 | Travaux en cours | Dérogations pour l'accessibilité PMR <u>(se reporter</u> au rapport CCPA 2014 pour les détails) |
|--|---|--|---|
| Bâtiments des services administratifs | Les services sont d'ores et déjà accessibles aux usagers handicapés est également accessible La Maison du Combattant | | - Bureau de la police municipale |
| Bâtiments scolaires | 21 écoles communales adaptées disposent, selon le cas, de 1 à 6 classes accessibles en rez-de-chaussée Le groupe scolaire Les Planètes, rénové et équipé de 2 ascenseurs, est désormais entièrement accessible 1 classe PMR a été créée à l'école élémentaire Victor Hugo | - Création d'un élévateur PMR à l'école maternelle Charles Péguy | Les étages des écoles dépourvues d'ascenseurs : - Le groupe scolaire Condorcet - L'école élémentaire Jules Ferry, - L'école élémentaire Parmentier B |
| Bâtiments culturels | Le Musée Réghat (RDC) La Bibliothèque René Coty (hors PMR) Bibliothèque du Centre Le NECC La Médiathèque André Malraux | | - Les bureaux de l'Office Municipal de la Culture - La bibliothèque René Coty (PMR) - Le musée Réghat (étages) |
| Bâtiments associatifs | L'espace loisirs du Centre L'espace loisirs de Charentonneau L'espace loisirs des Juilliottes L'annexe MPT d'Alfort La MPT d'Alfort Le Mille Club | Le CSC des Planètes La MPT Georges Pompidou Croix des Ouches | - Le Centre Culturel de Charentonneau - Le CSC de la Croix des Ouches - L'annexe CSC rue de Mayenne (PMR) - L'espace multimédia Dufourmantelle (PMR) - La ludothèque d'Alfort - Le centre médico-psychologique (ancien musée) |
| Bâtiments et installations sportives et de loisirs | Les centres de loisirs maternels et élémentaires les Planètes Le Centre de loisirs élémentaire Busteau Le Gymnase des Juilliottes Les Tennis rue du 11 novembre Tennis La Fontaine (cours couverts) | | - Le bureau des sports - L'ensemble sportif Georges Pompidou - Le gymnase Parmentier - Le gymnase Hébert - Le stade Maurice Cubizolles |
| Bâtiments de la petite enfance | Le RAM | | - La crèche Charles Perrault - La halte-garderie Les Petits Mousses - La halte-garderie Liberté |
| Bâtiments dédiés à l'emploi et à l'économie | | | - Le parking du Centre |

Mise en accessibilité de la gare du RER D Vert de-Maisons

La Ville a été très active ces dernières années auprès d'Île de France Mobilités, de la SNCF et de RFF afin d'améliorer l'accessibilité des gares implantées sur son territoire.

Dans le cadre de l'arrivée programmée en 2025 de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express, la SNCF a étendu et modernisé la gare « voyageurs » pour un montant de 30 millions d'euros. Ces travaux qui ont eu lieu entre 2019 et 2021 ont rendu accessible cet équipement aux personnes à mobilité réduite et vont permettre d'assurer la connexion avec la future Ligne de métro 15.

5-3-3-2 - L'accessibilité de la voirie :

La Ville de Maisons-Alfort aménage les voies communales tout en répondant aux enjeux de l'accessibilité.

S'agissant spécifiquement du <u>programme de mise aux normes des arrêts de bus</u> pour l'accessibilité aux PMR, 112 des 127 arrêts sont aux normes, soit <u>88,19%</u> en 2022.

| Lignes de bus n° | Nombre d'arrêts sur la ligne à Maisons-Alfort | Nombre d'arrêts mis aux normes | % de réalisation |
|------------------|--|-----------------------------------|---------------------|
| 24 | 1 | 1 | 100% |
| 103 | 3 | 3 | 100% |
| 104 | 14 | 14 | 100% |
| 107 | 25 | 23 | 92% |
| 125 | 4 | 4 | 100% |
| 172 | 9 | 8 | 88,89% |
| 181 | 18 | 18 | 100% |
| 217 | 12 | 10 | 83,33% |
| 281 | 5 | 4 | 80% |
| 325 | 2 | 2 | 100% |
| 372 | 34 | 25 | 74% |
| TOTAL | 127 | 112 | 88,19% |

Il est précisé que, pour qu'une ligne de bus soit considérée comme accessible, il faut que 70% de ses arrêts le soient réellement.

Or, il peut être constaté que chaque ligne de bus possédant des arrêts sur la commune dépasse ce taux. Les lignes de bus sur la ville de Maisons-Alfort sont donc toutes accessibles.

Une mise aux normes de l'arrêt de bus Paul Bert de la ligne 107 a été étudiée en 2022, les travaux se sont achevés en septembre 2023.

De même, les travaux de la ligne 372 ont aussi pris en compte ces mises aux normes.

S'agissant des <u>passages piétons</u>, à ce jour, la plupart des passages piétons sont aux normes dans la ville, à l'exception de certains d'entre eux pour des raisons techniques.

En 2022 ont été réalisés :

- Un plateau surélevé au carrefour de la rue du 11 novembre 1918 et de la rue Herriot
- Un plateau surélevé au droit de l'école Charles Peguy, avenue de la Liberté.
- Un plateau surélevé, réalisé par le Département, au carrefour de l'avenue de la République et de l'avenue Gambetta au droit de l'école Condorcet

S'agissant des <u>places de stationnements pour personnes à mobilité réduite</u>, 3 nouvelles places ont été créées depuis la dernière CCPA, faisant passer, en 2022, le nombre total de places de stationnement adaptées aux personnes handicapées de 208 à 211.

Il est rappelé que, pour bénéficier de la création d'une place, les riverains concernés doivent adresser leur demande par courrier auprès des services techniques de la Ville en joignant la copie de leur carte mobilité inclusion.

Au cours de l'année 2022, aucune télécommande n'a été demandée ce qui porte à 24 le total des télécommandes fournies aux Maisonnais en ayant fait la demande, depuis le début du programme.

Conformément aux programmes de mandat 2014-2020 et 2020-2026, 50.000 € sont consacrés par an à la mise aux normes des carrefours à feux tricolores communaux et à leur entretien.

5-3-3-3 - L'accessibilité des espaces verts :

Lors des différentes réunions de la Commission Communale pour l'Accessibilité des personnes handicapées, il a été indiqué que la totalité des parcs et squares de la ville dispose d'installations spécifiques aux personnes à mobilité réduite.

Notamment, le parc du Vert de Maisons ainsi que le square de l'Artificier François. Au centreville, le square de l'église dispose d'un accès à tous ses espaces plantés et le prolongement du mail piétonnier de la rue Victor Hugo permet maintenant aux personnes à mobilité réduite de rejoindre les différents quartiers grâce à la trame verte.

5-3-3-4 - L'offre de logements accessibles

Il est rappelé que la loi a redéfini les règles de l'accessibilité des bâtiments et des établissements recevant du public (ERP). Cette loi couvre tous types de handicaps (physiques, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques). Cependant, celle-ci ne s'applique qu'aux permis de construire déposés après le 1_e janvier 2007.

| Adresse Terrain | Promoteur | Nbre de logements adaptés aux PMR | Année de livraison |
|--|-----------------------|--|-----------------------|
| 45 rue Médéric | VIENNE | 5 | 2023 |
| 61/69 avenue Gambetta | EDELIS | 69 | 2022 |
| 52 rue Gambetta | SOFERIM | 17 | 2022 |
| 103 rue Roger François | COHEN | 9 | 2024 |
| 41 43 rue Carnot | PROMOGIM | 81 | 2025 |
| 14 -16 rue Charles Martigny | COGEDIM | 154 | 2024 |
| 19-25 Avenue Professeur Cadiot | NOVAXIA | 137 | 2025 |
| 14 – 16 rue Charles Martigny | COGEDIM | 154 | 2024 |
| 49 rue Victor Hugo | CAPELLI | 24 | 2024 |
| Avenue Général Leclerc | VALOPHIS | 64 | 2024 |
| 9-11 rue Girard | COFFIM | 44 | 2025 |
| 20 rue Charles Martigny | ESH | 182 | 2025 |
| 7 rue Chabert – 24 rue Bourgelat | Générale de Promotion | 82 | 2024 |
| 17 rue Eugène Renault - 18 rue Bourgelat | Générale de Promotion | 61 | 2027 |

A date, Maisons-Alfort Habitat dispose de 1 323 logements accessibles (accès en fauteuil roulant au pied de la porte palière) soit un peu plus de 48% de son patrimoine.

Toute construction nouvelle réalisée et en cours portée par Maisons-Alfort Habitat s'inscrit dans la proposition de logements à la fois accessibles mais également adaptés au handicap.

5-4 - RENFORCER L'ACTION SOCIALE ET LA COHÉSION TERRITORIALE

La Ville de Maisons-Alfort mène un nombre important d'actions en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité. Celles-ci sont initiées par les services municipaux, le Centre Communal d'Action Sociale, mais aussi les associations paramunicipales.

Par ailleurs l'analyse des besoins sociaux à l'échelle du territoire ParisEstMarne&Bois des 13 communes dont Maisons-Alfort a été finalisée en 2022.

Elle a pu traiter des thématiques suivantes :

- 1. L'accompagnement au maintien dans le logement et à l'autonomie des séniors
- 2. La lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes
- 3. La lutte contre la précarité dans le logement (insalubrité, précarité énergétique,)
- 4. Le renforcement de l'accès aux soins
- 5. L'insertion professionnelle des jeunes
- 6. Les relations intergénérationnelles
- 7. L'accès au droit et la fracture numérique
- 8. L'accompagnement des personnes en situation de handicap
- 9. Le maintien du lien social chez les séniors

Chaque item est adapté au territoire communal et en découle un plan d'actions communales à décliner dans le cadre du mandat 2020-2026.

Ces actions ciblent notamment les enfants, les familles, les personnes isolées, les séniors et les personnes handicapées. A travers ces opérations, la Ville veille à apporter son soutien aux Maisonnais dans les différents domaines de la vie quotidienne : petite enfance, enfance, scolarité, sport, culture, logement et emploi.

Elle est aussi à l'écoute des besoins des plus démunis. En plus des actions de solidarité qu'elle met en œuvre directement, la Ville s'attache à soutenir l'ensemble des associations à caractère social et caritatif. Elle apporte son soutien logistique et financier à de nombreuses d'entre elles.

5-4-1 – LES ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES

Le BUREAU INFORMATION JEUNESSE

Le Bureau Information Jeunesse de Maisons-Alfort (BIJ) est un lieu d'information et de documentation, ouvert aux jeunes de 12 à 25 ans, sans rendez-vous. Le BIJ est un service de l'Office Municipal de la Culture et est membre du Réseau National de l'Information Jeunesse.

Le BIJ propose des informations et des conseils sur différents sujets : études, métiers, santé, droits, l'engagement citoyen, le bénévolat, la mobilité internationale...

Le BIJ intègre en 2023 le dispositif SOS rentrée qui s'adresse aux jeunes val-de-marnais rencontrant des difficultés dans le cadre de leur parcours scolaire ou de formation. Il pourra ainsi compléter son action en direction des collégiens, lycéens et étudiants afin de les soutenir dans leurs démarches pour trouver une affectation dans un établissement scolaire.

Le BIJ propose également des services, tels que :

- Un soutien à la recherche d'un job pour les étudiants (aide à la réalisation de CV, lettres de motivation...) et une mise à disposition d'offres d'entreprises proposant des postes à temps partiel sur l'année ou temps plein sur les vacances scolaires.
- Une mise en relation pour des missions de baby-sitting, de cours particuliers, la recherche d'un logement étudiant.

Le BIJ, c'est aussi :

- Des ordinateurs en libre accès pour effectuer des recherches scolaires ou universitaires, s'informer sur les métiers/ les études, rechercher un job ou un stage, réaliser un rapport de stage, un CV, une lettre de motivation...
- Un Point Eurodesk avec des infos sur l'Union Européenne, les programmes européens pour partir étudier, faire un stage, travailler, faire du volontariat (SVE)... en Europe mais aussi à l'international...
- Une bourse mobilité proposée par la Ville de Maisons-Alfort en direction des jeunes ayant un projet de départ à l'étranger dans le cadre d'études ou d'un stage obligatoire
- Un accompagnement aux projets des jeunes. Une aide dans les différentes étapes de réalisation : montage du dossier de présentation, information sur les dispositifs et aides financières...
- Des ateliers thématiques : recherche de stage, création numérique, CV/lettre de motivation/préparation à l'entretien, Parcoursup...
- Des formations : Passeport Baby-sitting, Passeport Junior@Sénior
- Des évènements : exposition Jeunes Talents, objectif révisions du Brevet et du Bac, prévention santé...

Le Quartier Jeunes (QJ)

Le Bureau Information Jeunesse a intégré le QJ depuis Décembre 2023.

Situé au cours des Juilliottes, les actions du BIJ y seront développées (accueil de classes, rencontres parents baby-sitters...), ainsi que de nouveaux services, tournés notamment vers le numérique et l'entreprenariat.

Dans le cadre du projet de mandat 2020-2026, la Ville de Maisons-Alfort s'est engagée à offrir à la jeunesse maisonnaise un espace qui lui est entièrement dédié pour se retrouver, travailler, échanger, créer mais aussi entreprendre.

Le lieu, entièrement ouvert, s'organisera autour d'un espace central avec restauration légère (café, boissons, snacking) dédié à la détente et aux moments de rencontre où pourront notamment se tenir des conférences et des animations culturelles. Tout autour, on retrouve des espaces pour travailler individuellement dans un esprit de coworking, avec la mise à disposition d'ordinateurs, mais aussi en groupe puisque des salles pourront être réservées à cet effet. Un Fab Lab* sur des projets numériques sera également créé.

En parallèle, le QJ souhaite promouvoir les talents artistiques de la jeune génération : photographie, peinture, musique... une véritable scène ouverte qui permettra aux jeunes artistes de se produire devant un public ou d'exposer leurs œuvres.

Le QJ est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et est raccordé au réseau de géothermie de la ville, énergie respectueuse de l'environnement et peu coûteuse.

L'ACTION DE LA MISSION LOCALE

La Mission Locale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maur, Saint-Maurice, dont la mission essentielle est l'insertion socio-professionnelle des jeunes de moins de 26 ans, intervient dans le champ de la lutte contre l'exclusion en complément des actions engagées concernant l'orientation, la formation, la recherche d'emploi.

En 2023, 920 jeunes ont été accompagnés dont 365 Maisonnais, ce qui a donné lieu à près de 6 000 entretiens (dont 3 500 auprès des jeunes Maisonnais).

2024 sera marqué par le déménagement de la Mission Locale dans des locaux plus grands, mieux adaptés et plus fonctionnels au 153 avenue Général Leclerc.

Hébergement:

Depuis de nombreuses années la Mission Locale s'efforce d'apporter des solutions aux jeunes en rupture ou en situation précaire d'hébergement.

Pour répondre à ces besoins, la Mission Locale, conventionnée par le Conseil Départemental du Val-de-Marne dans le cadre du dispositif Relais Logement Jeunes dispose de 10 chambres au Foyer Jeunes Travailleurs de Créteil.

Ce dispositif implique pour la Mission Locale de réaliser l'accompagnement social des jeunes.

- 11 jeunes ont été accompagnés au titre de l'année 2023.
- 2 ont pu intégrer le foyer en cours d'année
- 3 ont trouvé un logement autonome

D'autres dispositifs sont actionnés par la Mission Locale comme les demandes au Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation, les résidences sociales sur le quota du Conseil Départemental du Val-de-Marne.

48 jeunes au total ont rencontré la conseillère référente « hébergement », pour une simple information ou une recherche d'hébergement. 16 d'entre eux ont trouvé une solution d'hébergement

Sécurisation financière :

La Mission Locale dispose du fonds municipal d'aide aux jeunes.

Le fonds municipal d'aide aux jeunes a soutenu 12 jeunes en 2023 : les aides sont essentiellement liées à la subsistance (pour 75% d'entre elles), mais aussi à la participation au coût de formation, à l'achat de matériel informatique ou encore des nuitées d'hôtel.

Les jeunes accompagnés dans le cadre du PACEA (Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie) peuvent bénéficier si le besoin est repéré d'une allocation de l'ordre de 200 euros /mois. 62 jeunes Maisonnais ont pu bénéficier de l'allocation pour un montant total de 45 520 euros.

Contrat Engagement Jeune:

Depuis Mars 2022, un nouveau dispositif, le contrat Engagement Jeune remplace la Garantie Jeunes. 140 jeunes dont 55 maisonnais ont intégré le Contrat Engagement Jeune cette année avec pour objectif un emploi pérenne.

Durant leur accompagnement, ils peuvent en fonction de leurs revenus, bénéficier d'une allocation mensuelle de 528 euros.

C'est au total 76 jeunes Maisonnais qui ont bénéficié de cette allocation pour un montant total de 147 783 euros

Santé

La Mission Locale a aussi mis en place depuis avril 2017 une permanence d'une psychologue, présente 3 fois par mois, afin d'optimiser ses réponses aux jeunes fragilisés. Cette action a concerné 32 jeunes dont 15 Maisonnais en 2023 sur les thématiques suivantes

- Difficultés cognitives
- Problématiques abandonniques
- Addictions
- Pathologie somatique
- Etat anxiodépressif
- Trouble psychique grave avec inadaptation sociale
- Difficultés à trouver un emploi en raison de la crise sanitaire
- Parcours migratoires

Le partenariat avec la CPAM permet d'orienter des jeunes vers un centre de bilan de santé. 13 jeunes ont bénéficié de ce bilan en 2023.

Un atelier, animé par un médecin du réseau de santé Créteil Solidarité, a été mis en place. Au sein de ces ateliers, les jeunes peuvent aborder le thème lié à la sante de leur choix.

12 ateliers se sont tenus en 2023 permettant une sensibilisation à la prise en compte de sa santé.

Accès à la culture

Lutter contre l'exclusion, c'est aussi favoriser l'accès à la culture. C'est pourquoi la Mission Locale, dans le cadre du Contrat Engagement Jeune, a diversifié son offre de service en proposant aux jeunes des visites culturelles : 12 visites ont été organisées en 2023.

LES ACTIVITES MISES EN PLACES PAR L'OMC

Au sein de ses équipements dans les quartiers Liberté, Alfort, Planètes et les Juilliottes, l'OMC accueille une quarantaine de jeunes les mardis, mercredis, jeudis et samedis de 15h à 20h et propose des soirées match, des ateliers de médiation, des activités de loisirs et culturels, des sorties et des séjours.

Sur le Centre Socio-Culturel (CSC) Liberté, le CSC Les Planètes et à la Maison Pour Tous (MPT) Pompidou, les activités "adolescents" se décomposent en accueil modulaire et en ateliers culturels. Ils se déroulent plusieurs fois par semaine et pendant les vacances scolaires.

Ces ateliers ont pour objectifs de permettre aux différentes tranches d'âge de s'épanouir à leur rythme, de favoriser le dialogue garçons-filles et adultes-adolescents à travers des modes d'expression communs et de valoriser les jeunes.

Il permet également de repérer des situations de fragilité, d'assurer un accueil, une écoute et un suivi adapté, individualisé : rendez-vous individuel pour mieux orienter le jeune dans sa scolarité, professionnellement...

Séjours d'hiver et d'été :

L'OMC propose à travers le CSC Liberté des séjours afin de créer des liens de proximité avec les adolescents et d'impliquer leurs parents.

Ces séjours ne sont pas sur inscription. Il s'agit d'un outil éducatif pour l'équipe d'animation.

Cette année 46 jeunes en ont profité.

Studio de Musique de l'OMC :

Une activité mixte, intitulée "Liberté d'Expression", est ouverte aux jeunes Maisonnais âgés de 12 à 25 ans, et a pour but de valoriser les jeunes à travers un mode d'expression privilégié.

L'activité s'organise autour de plusieurs axes : ateliers d'écriture, ateliers chant et musique et enregistrement et utilisation d'un logiciel de musique.

Aide à l'obtention du B.A.F.A.:

Il est constaté une participation active des jeunes pour obtenir leur Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.). 12 jeunes sont en cours d'obtention en 2023 leur Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur financé par la structure. Certains ont ainsi pu décrocher leur premier emploi saisonnier.

Lutter contre l'exclusion :

L'OMC a mis en place le dispositif « Accompagnement à la scolarité ». Cette opération proposée dans tous les équipements de quartier, permet de compléter les apprentissages scolaires des élèves des écoles primaires, collèges et lycées à travers de l'aide aux devoirs. Cette action est financée par la Ville de Maisons-Alfort et la CAF du Val-de-Marne.

Lutter contre l'exclusion, c'est aussi l'accueil des adolescents et jeunes majeurs. Plusieurs espaces s'offrent à eux selon leur situation : la Mission Locale, le Bureau Information Jeunesse, le club de prévention Pluriels 94 ou les Centres Socioculturels pour des accueils – des espaces où ils peuvent prendre le temps de discuter. Ces différents acteurs travailleront alors en lien avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Point Accueil Ecoute Jeunes, les collèges, lycées, Drogues et Société, le Planning Familial.

Dans le cadre d'un agrément avec le TGI, l'OMC a accueilli 4 jeunes mineurs en 2023 dans le cadre d'une mesure alternative de réparation.

Le dispositif exclusion temporaire du collège :

L'OMC propose aux collèges publics de la ville, un accueil des élèves dans le cadre des exclusions temporaires, en moyenne 19 jeunes suivis par an.

La durée (d'une demi-journée à 4 jours) permet de travailler sur la sanction, le règlement intérieur du collège, les ressentis, l'estime de soi, l'engagement citoyen et la vie après l'école (temps libre).

Cet accueil est l'occasion de faire découvrir les structures d'accompagnement des jeunes (BIJ, équipements de quartier), d'orienter vers des dispositifs ou associations, de faire le lien avec les parents (notamment en lien avec INFO-Parents), de nouer une relation de confiance avec les jeunes et de leur permettre d'ouvrir la parole sur les ressentis vis-à-vis de la sanction, les inquiétudes et les questionnements personnels.

Les actions de prévention (600 élèves concernés) :

L'objectif du groupe référent Prévention Santé est de mener des actions de prévention selon les besoins identifiés et les sollicitations de la part des équipes éducatives des collèges et lycées de la Ville.

Prévention contre le VIH

Depuis de nombreuses années, dans le cadre du 1^{er} décembre, l'OMC participe aux côtés de ses partenaires du Groupe Référent Santé à des actions de sensibilisation sur la question du VIH et plus généralement sur la relation amoureuse et le consentement, notamment dans les établissements scolaires. Les jeunes, comme les équipes éducatives, apprécient particulièrement ces interventions qui permettent de s'exprimer librement, poser ses questions et revoir ses connaissances sur le sujet. Pour les professionnels c'est surtout l'occasion de prévenir les comportements à risque, de distribuer des outils (documentations) et des moyens

de prévention (préservatifs) mais aussi de relayer vers les institutions en mesure d'accompagner individuellement les jeunes.

Lutte contre les discriminations de genre afin de favoriser l'égalité hommes/femmes

Une exposition sur le cyberharcèlement est proposé dans le quartier Liberté - Vert-de-Maisons avec des visites du Collège Jules Ferry dans le cadre du CESCE.

De plus, un projet vidéo a été mené en 2022 par l'équipe de prévention spécialisée en lien avec l'OMC sur l'égalité et les relations entre les femmes et les hommes. Cette vidéo a donné lieu à deux projections publiques. D'abord au NECC le 8 février dernier avec un échange à l'issue de la projection et une diffusion au Centre Socioculturel Liberté en juin 2023.

Prévention des toxicomanies

L'OMC est intervenu cette année auprès de collégiens et lycéens avec l'Association Drogues et Société, en présence d'un infirmier et d'une psychologue lors de séance collective ou bien avec la tenue de permanences.

Une sensibilisation spécifique a été menée au Centre Socioculturel Liberté auprès des animateurs pour prévenir les conduites addictives auprès des pré-adolescents.

LES ACTIVITES MISES EN PLACES PAR LES MEDIATHEQUES

Les médiathèques sont un réseau de trois établissements (la médiathèque André Malraux et deux médiathèques de quartier : Centre et René Coty) et d'un Bibliobus ouverts à tous les maisonnais. Lieu de diffusion de la lecture et d'accès à la culture, les médiathèques disposent toutes d'une section « Jeunesse » pour les enfants de 0 à 13 ans et d'un espace « ados » pour les jeunes de 13 à 18 ans, qui peuvent emprunter gratuitement jusqu'à 25 documents (livres, DVD et CD) par mois.

Tout au long de l'année, elles reçoivent par ailleurs les élèves des établissements scolaires (écoles maternelles et primaires, collèges et lycées) dans le cadre d'animations culturelles et pédagogiques. Parallèlement, les médiathèques proposent une programmation d'animations, de spectacles et d'ateliers gratuits à destination des enfants. Objectif : contribuer au développement et à l'éveil des jeunes maisonnais.

L'accueil des classes

Les médiathèques proposent chaque année plus de 300 créneaux d'accueils pour les classes, de la moyenne section au CM2. Visites-découvertes des médiathèques, lectures d'histoires et de contes, séances d'initiation à la mythologie ou à l'histoire de l'art, jeux de piste ou de rôle... les élèves sont accueillis durant une heure par des bibliothécaires formés à la médiation.

LE FUTUR BIBLIOBUS ELECTRIQUE

Depuis 1982, un Bibliobus dessert les quartiers et les écoles les plus éloignés des médiathèques, soit 6 arrêts et 12 écoles (80 classes) desservis chaque année dans la ville.

En 2024, l'ancien véhicule à essence sera remplacé par un nouveau Bibliobus 100 % électrique plus écologique.

La ville a choisi pour la fabrication de son nouveau Bibliobus la société Procar, certifiée Iso 9001 et qui place le respect et la protection de l'environnement au cœur de sa politique générale (tri des déchets, approvisionnement à 100 % en énergies renouvelables, etc.).

Les animations, les spectacles et les ateliers jeunesse

La médiathèque André Malraux programme six à sept spectacles « jeunesse » chaque année. Gratuits, ces événements, montés par des compagnies professionnelles, peuvent accueillir jusqu'à trente enfants accompagnés d'un adulte. Nombre de spectacles sont précédés d'un atelier animé par la compagnie (atelier de fabrication d'un livre pop-up, par exemple).

Parallèlement, les médiathécaires organisent chaque mois des séances de lectures partagées pour les enfants de 0 à 3 ans (Boutchou contes) et les enfants de 3 à 7 ans (L'heure du conte). Durant les mois de juin et juillet, les bibliothécaires vont également à la rencontre des enfants dans les parcs et certains établissements de la ville, dont la Ferme pédagogique, pour des lectures partagées gratuites.

La lecture partagée dans les établissements d'accueil de la petite enfance

Les bibliothécaires se rendent à quatre reprises dans les crèches, les PMI, les haltes garderies le RAM (relais assistantes maternelles) et la ludothèque (soit 20 établissements) pour des séances de lectures à voix haute à destination des tout-petits.

Les adolescents

En plus de ses espaces « adolescents », les médiathèques animent un Club ados de lecture. Chaque mois, les adolescents se réunissent à la médiathèque André Malraux où ils sont encadrés par un bibliothécaire référent. Ils partagent ainsi leurs coups de cœur, développent leur esprit critique, participent à la vie des médiathèques en commandant leurs propres sélections d'ouvrages et suivent des ateliers d'écriture avec des intervenants extérieurs.

Des animations sont par ailleurs menées auprès des collégiens et des lycéens : participation au Prix des incos, ateliers d'écriture, aides à la recherche, etc.

5-4-2 – LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE

L'ACTION DE L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE

L'action de l'OMC repose sur un double levier :

- A travers ses maisons de quartier, adapter sa réponse aux besoins exprimés ou identifiés avec une équipe formée.
- A travers un réseau de 75 associations, créer des leviers pour les publics les plus fragiles par le biais de la culture et générer de la mixité sociale (entre quartiers et entre générations).

La Ville favorise l'accès à la culture et aux loisirs pour tous par la mise en place d'une Bourse Culture.

Par ailleurs, elle propose des activités de loisirs et culturelles pour tous les habitants à des tarifs minimes. De la même manière, les associations affiliées à l'OMC ont une offre de service large allant du théâtre au yoga, avec des tarifs différents et accessibles à toutes les familles.

Bien entendu, les activités proposées directement par l'OMC ont des tarifs extrêmement faibles pour les familles et viennent compléter l'offre de la vie associative. L'offre proposée par l'OMC s'ajuste également aux besoins exprimés et identifiés sur les différents quartiers. Ainsi, l'OMC propose directement plus d'actions culturelles sur le quartier Liberté-Vert de Maisons moins pourvu en associations que les autres quartiers.

L'OMC a poursuivi ses animations de prévention en direction des adolescents et des jeunes majeurs ainsi que le maintien de séjours mis en place pendant la pandémie, à l'époque avec le soutien de l'Etat.

Les actions intergénérationnelles

L'OMC a permis aux retraités de participer aux activités dédiées aux jeunes et inversement en fonction des thèmes traités, avec le développement d'activités ludiques, créatives partagées entre parents/enfants et grands-parents/petits-enfants par le biais du jeu et du conte, notamment.

A noter que la semaine Bleue s'est déroulée sur 10 jours en octobre et a permis à toutes les générations de se rassembler.

Pour l'année 2023, les activités bénévoles ont concerné l'accompagnement à la scolarité, l'accompagnement des jeunes et l'animation d'ateliers pour les séniors.

Le passeport Baby-Sitting est l'action de formation pré-professionnalisante en direction des jeunes, afin qu'ils puissent intervenir au domicile des familles de la Ville sur des gardes d'enfants.

Les actions événementielles

Tout au long de l'année, l'OMC est organisateur de manifestations qui permettent aux parents et aux jeunes d'être spectateurs et/ou acteurs sur des thématiques très diverses comme le Printemps des Arts, la fête de la Musique, l'été en fête.

Le Repair Café

La Maison Pour Tous a accueilli 3 « Repair Café ». Les habitants peuvent y amener un objet qui ne fonctionne plus afin de tenter de le réparer avec l'aide d'un réparateur du « Repair Café ». Cet événement a été un réel succès avec une affluence constante. Action qui sera reconduite en 2024 avec pour ambition de trouver de nouveaux bénévoles.

- Répar Vélo

En partenariat avec Echo94, l'OMC organise depuis 6 ans des Repar Vélo principalement sur le quartier des Juilliottes et du Vert de Maisons. En 2023 deux Repar Vélo ont été organisés en complément sur le quartier de Charentonneau.

La Fresque du Climat

Sur proposition de bénévoles maisonnais, l'OMC a organisé 2 fresques du climat et une fresque 2 tonnes sur la saison 2022-2023, permettant à 26 personnes de mieux cerner les enjeux entourant le changement climatique et de mieux comprendre les notions impliquées.

- La fête de la Science

Du 11 au 14 octobre 2023, l'OMC a proposé aux habitants de découvrir la mécanique de notre corps et comment celle-ci est sollicitée dans la pratique du sport.

S'intéresser à la recherche scientifique dans l'étude du corps, du geste sportif et des technologies et matériaux utilisés dans les équipements handisports.

Cet évènement a réuni 478 personnes : 243 enfants et 166 adultes et 69 intervenants.

L'ACTION DU SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS

Dans le cadre de sa politique de prévention, de solidarité et de cohésion sociale, la Ville, à travers son service des Sports, propose de nombreuses actions gratuites en direction des enfants, des adolescents et des adultes. Les enjeux de cette démarche sont multiples :

- Faire découvrir un large panel d'activités à caractère sportif à un public jeune de toutes conditions sociales.
- Susciter la continuité de l'activité en dehors des périodes de vacances scolaires.
- Renforcer le maillage et le partenariat avec les associations, les clubs et partenaires associés.
- Éviter le désœuvrement des jeunes.

En période scolaire :

Pour les enfants de 3 à 6 ans :

Le Bébé Gym se déroule le samedi matin dans les écoles élémentaires Raspail, Paul-Bert, Condorcet ainsi qu'aux gymnases Pompidou, Charles Péguy et Parmentier. Cette activité accueille 733 enfants par semaine.

Cette action, dont le succès auprès des familles Maisonnaises est toujours grandissant, vise à participer à l'épanouissement des enfants grâce au développement de leurs capacités psychomotrices dans un espace sécurisant.

Pour les enfants de 6 à 11 ans :

<u>Le sport à l'école</u>: Des éducateurs sportifs diplômés d'État sont mis à la disposition de chaque groupe scolaire sur la base d'une heure par classe et par semaine. Cette action permet à près de 2.595 élèves de pratiquer différentes disciplines sportives sur l'année scolaire, auxquelles s'ajoute la natation scolaire (512 élèves de CM2, 527 élèves de CE2, 540 élèves de CE1, Soit un total de 1579 élèves).

- <u>Les Contrats Bleus</u>: Les enfants scolarisés en école élémentaire ont la possibilité chaque soir après la classe de 16h30 à 18h de pratiquer divers ateliers sportifs encadrés par des éducateurs diplômés appuyés par une équipe d'animateurs vacataires. 2 177 enfants bénéficient de cette activité en 2023.
- <u>L'Accueil post Contrats Bleus</u>: Cette action est proposée à tous les élèves des écoles élémentaires. Elle permet aux familles (moyennant une participation financière de 0.87€/séance) de récupérer leur enfant entre 18h et 18h30 tous les jours (696 enfants en ont bénéficié).
- <u>L'Aménagement du Temps de l'Enfant</u>: Pour 893 enfants demi-pensionnaires la coupure du déjeuner est enrichie d'activités sportives librement fréquentées.

Pour les adolescents de 12 à 18 ans :

- Sport Cité: Sur le même principe que les Contrats Bleus cette action s'adresse aux adolescents de 12 à 18 ans et se déroule tous les jours de 16h30 à 18h sur 4 quartiers de la Ville. Plus de 200 jeunes fréquentent assidûment les différents gymnases en 2023 où ils peuvent pratiquer le sport de leur choix.
- <u>Sport Loisirs Jeunes</u>: Cette action s'adresse aux jeunes adultes de 16 à 25 ans. Elle est mise en place une fois par semaine dans 4 équipements sportifs et accueille régulièrement plus de 150 personnes.

Hors période scolaire :

• <u>Sport/Découverte</u>: Cette nouvelle action s'adresse aux enfants des écoles élémentaires, non licenciés en club. Chaque mois une nouvelle discipline est proposée sur trois séances. L'activité se déroule les mercredis de 9h30 à 11h30 sur un des équipements de la Ville en partenariat avec les associations Sportives communales.

En période de congés scolaires :

- <u>Sports Loisirs Quartiers</u>: Cette action est mise en œuvre pendant les congés scolaires (Toussaint, hiver, printemps, été) et accueille plus de 1.000 Maisonnais de 6 à 18 ans. Les activités sportives sont proposées sur le principe du type « portes ouvertes » dans chaque lieu d'accueil. L'offre s'adapte aux caractéristiques de chaque tranche d'âge et permet l'accès aux différentes pratiques sportives collectives ou individuelles.
- <u>Eté chaud :</u> Ce dispositif fonctionne sur le principe des portes ouvertes en juillet et en août. Les animations associent les activités pratiquées tout au long de l'année à la découverte de nouveaux sports lors de sorties hors de Maisons-Alfort.

Afin de compléter ce dispositif, la Ville a créé une Bourse Sport. Il s'agit de proposer une aide financière pour permettre aux jeunes Maisonnais de 7 à 17 ans issus de familles modestes de s'inscrire dans une association sportive. En 2023, 425 familles ont bénéficié de cette bourse, pour un montant total de 33 431,00 €.

La fréquentation des activités sportives est en constante augmentation et répond à un vrai besoin de la jeunesse, le sport étant un vecteur d'apprentissage de la vie en société et de bien-être.

L'ACTION DES MEDIATHEQUES

Recevant tous les publics, les médiathèques promeuvent l'accès à la culture par une programmation riche et variée d'événements gratuits :

Les expositions.

Outre l'accueil des expositions du Printemps des arts organisé par l'OMC, la médiathèque André Malraux organise trois à quatre expositions d'art et/ou de société chaque année.

A l'automne 2023, l'établissement a ainsi présenté l'exposition « Auprès de nos arbres », avec plus de 80 peintures, estampes et photographies d'artistes de 1890 à 2015 de la collection du Musée intercommunal ParisEstMarne&Bois.

Accompagnée d'outils de médiation (textes de salles, visites guidées gratuites, ateliers de gravure, etc.), cette exposition d'art accompagnait le plan 1000 Arbres mis en place par la ville et l'ouverture de la Maison de l'environnement.

Les conférences et les projections.

Cafés philo, cafés littéraire, projections de documentaires... Chaque mois, la médiathèque André Malraux invite des auteurs, des philosophes et des réalisateurs à venir rencontrer les maisonnais autour d'un sujet fort.

En 2023, dans le cadre de l'exposition « Auprès de nos arbres », la médiathèque a ainsi invité le philosophe Philippe Danino à réfléchir sur les liens entre l'homme et la nature (« La nature, pire ennemie de l'humanité ? »). Le réalisateur Aurélien Francisco Barros est venu présenter son documentaire « Les rivières volantes » sur les dangers de la déforestation.

Dans le cadre du mois Octobre rose, la dessinatrice Nathalie Mottier est, quant à elle, venue parler de sa bande dessinée « A nue » sur le sujet du cancer du sein.

Les spectacles et les concerts.

Spectacles tous publics, auditions des élèves du conservatoire, master-class de musiciens professionnels... la médiathèque André Malraux porte une attention particulière à la sensibilisation des publics au spectacle vivant et à la musique.

L'ACTION DU CONSERVATOIRE

Les ateliers Découverte

Tout au long de l'année, des ateliers découvertes instrumentales sont proposés aux écoles maternelles et primaires :

- Soit, pour les écoles de proximité, les classes viennent au conservatoire pour des matinées découvertes (5 ateliers de 20 minutes)
- Soit les professeurs du conservatoire vont dans les écoles faire ces mêmes ateliers.

L'an dernier 1100 enfants ont pu assister aux ateliers découvertes.

Concert dans les crèches :

Plusieurs fois par an, les élèves des classes instrumentales vont se produire dans les crèches pour des mini concert de 15 minutes.

L'an dernier, 4 crèches ont pu bénéficier de ses prestations.

Concert dans les maisons de retraite

Deux à trois fois par an, les divers ensembles instrumentaux vont faire des concerts de 45 minutes dans les maisons de retraite de Maisons-Alfort.

Ouvrir les concerts d'élèves hors les murs

Il existe un partenariat entre le conservatoire et la médiathèque. Beaucoup de concerts y sont donnés ainsi que des masters class pour atteindre un maximum de personnes.

De même des concerts se tiennent dans de nombreux sites de la Ville, dans les quartiers et pour tout type de public

Ouverture dans les centres sociaux

Dans les actions menées avec l'OMC et les centres sociaux se sont également renforcés.

Un partenariat a été développé dans plusieurs centre socio-culturels comme Liberté, la Croix des Ouches, les Planètes dans le cadre de l'opération « Musique en liberté »

Des spectacles ont été créés avec une participation active des associations de quartier.

5-4-3 – LA SOLIDARITE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

L'accompagnement au maintien dans le logement et à l'autonomie des séniors

Comme confirmé dans l'analyse des besoins sociaux, la part des séniors (+ de 60 ans) à Maison Alfort connaît une augmentation importante, + de 2,1 % par an. La part des plus de 75 ans augmente de + 1,6 % par an. Il est également mis en exergue que les séniors les plus âgés (+ de 80 ans) sont les moins protégés (Taux de propriétaires le plus bas).

Face à ce diagnostic, la ville a renforcé son action de maintien à domicile auprès des séniors en proposant :

- Un service public d'aide à domicile aux séniors de plus de 65 ans. Une équipe de 54 aides à domicile qualifiées et expérimentées apporte aide et soutien aux personnes âgées.
- Un service de portage des repas à domicile,
- Un dispositif renouvelé en 2023 de téléassistance au domicile à tarif préférentiel grâce à une convention avec le Département de Val-de-Marne.

Au total près de 1.000 personnes ont bénéficié de ces actions en 2023.

Navette Séniors

En 2022, un nouveau service de navette à la demande a été mis en place. Au profit des seniors et de ceux de plus de 50 ans dont la mobilité se trouve réduite, **ce service a assuré en 2023 près de 800 transports.**

Pour mémoire, entièrement gratuit, ce service municipal est exclusivement réservé aux Maisonnais afin qu'ils puissent se rendre chez leur médecin, effectuer des démarches administratives, se rendre à la gare etc... Les réservations se font auprès du CCAS.

Lutte contre la fracture numérique - Aidant Connect

Afin de faciliter l'accès aux services publics numérique des usagers, le CCAS propose le dispositif « Aidant Connect ». Ce dernier permet aux agents du CCAS dûment habilités par l'Etat à faire les démarches en ligne en lieu et place des usagers à leur demande.

L'ACTION DE L'OMC

En plus d'être un lieu de loisirs, le service INFO-Séniors mis en place par l'OMC est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation à destination des séniors Maisonnais et de leurs familles, afin de les accompagner dans leur vie quotidienne, leur perte d'autonomie éventuelle.

Près de 700 personnes en 2023 ont participé aux activités et sorties.

L'ACTION DU CCAS

Des manifestations sont, chaque année, organisées pour les séniors : un goûter spectacle à Noël et un repas au printemps qui rassemblent chacun près de 2.000 seniors Maisonnais.

Par ailleurs, la Ville propose annuellement des voyages aux seniors, à l'étranger, mais également un séjour en France qui s'adresse prioritairement aux personnes non imposables. Cette année, 146 personnes sont parties aux Antilles du 9 au 18 mai, en Irlande du 17 au 24 septembre et du 11 au 18 octobre ainsi qu'à Plainfaing du 20 au 27 mai.

L'ACTION DES MEDIATHEQUES

Equipée d'un réseau Wifi, la médiathèque André Malraux met aussi à disposition des Séniors et de tous les usagers un Espace multimédia, accessible librement et gratuitement, équipé de 10 postes informatiques connectés à Internet et reliés à une imprimante. Les usagers peuvent ainsi s'informer et effectuer leurs démarches en ligne en étant accompagnés, s'ils le souhaitent, par un médiateur numérique.

Dans le cadre de leurs actions hors-les-murs, les médiathèques interviennent également chaque semaine dans les maisons de retraite et les Ehpad de Maisons-Alfort. Durant plus d'une heure, les bibliothécaires vont à la rencontre des personnes âgées pour leur proposer des lectures, des jeux ou des animations sur divers thèmes (les voyages, l'art, la gastronomie, etc.).

Des conférences à destination des séniors sont par ailleurs ponctuellement programmées à la médiathèque. En octobre 2023, dans le cadre de la Semaine bleue, un spécialiste est ainsi venu parler des effets indésirables provoqués par la prise d'un ou de plusieurs médicaments.

A noter : les médiathèques ont mis en place un dispositif de transit de leurs collections. Ce dispositif permet notamment aux personnes âgées ou à mobilité réduite de réserver n'importe quel document (livres, CD ou DVD) du réseau des médiathèques (soit 220.000 documents au total) et de le retirer dans la médiathèque de son choix.

5-4-4 – LA SOLIDARITE EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) met en œuvre et pilote les actions de solidarité locale. Il organise l'action sociale au profit des habitants de la commune. Il lutte contre l'exclusion et la rupture du lien social.

Acteur clé pour une solidarité de proximité, le CCAS déploie des dispositifs propres et œuvre en permanence en collaboration avec les structures médico-sociales du territoire (EHPAD, Hôpitaux, SAD, services sociaux départementaux...) et les associations locales. Il développe des missions d'aides sociales légales et facultatives.

Le CCAS instruit et/ou statue sur l'accès aux aides sociales suivantes :

- Secours d'urgence,
- Chèques alimentaires,
- · Chèques énergie aux familles,
- Aide à l'énergie et à l'eau,
- Complément de ressources aux personnes âgées.

Le CCAS est également en charge de l'instruction des demandes d'aides sociales légales et facultatives proposées par l'État ou le Conseil Départemental :

- Fonds Départemental d'Aide aux Impayés d'Energie (FDAIE),
- Aide Médicale Etat (AME),
- Allocation Solidarité Personnes Agées (ASPA),
- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),
- Demande d'aide sociale.

Aide aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Le CCAS a décidé de la prise en charge de nuitées d'hôtel à destination des victimes de violences conjugales et intrafamiliales (avec ou sans enfants) qui ont été notamment accueillies ou orientées par le CCAS, les services municipaux et départementaux, les forces de police, les associations locales et les élus.

Afin de compléter le dispositif, un contrat de services a été passé avec une société de taxis pour le transport des personnes victimes de violences intra familiales, par le biais de « bons taxis ».

Aides diverses aux familles

Le CCAS a choisi d'attribuer un chèque énergie aux familles Maisonnaises non imposables ayant à minima un enfant de 18 ans ou moins.

Aides aux personnes handicapées

Le CCAS instruit les demandes d'aides liées au handicap auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : Allocation Adulte Handicapé (AAH), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), Carte invalidité...

Des aides financières peuvent être attribuées dans le cadre du handicap pour répondre à des situations particulières et ponctuelles.

Tout comme les séniors, la Ville, avec son CCAS, porte une attention particulière en fin d'année aux personnes handicapées percevant l'allocation adulte handicapé, en leur remettant un chèque cadeau. De plus, les personnes handicapées sont conviées, sur inscription auprès du CCAS, aux goûters de Noël, une boite de chocolat leur est offerte à cette occasion.

Considérant qu'il convient, sous plafond de ressources, de permettre aux personnes en situation de handicap de partir en vacances, le CCAS a décidé de participer financièrement aux frais engendrés par un départ en vacances d'une personne en situation de handicap.

L'ACTION DU SERVICE MUNICIPAL DE LA PETITE ENFANCE :

En 2022, l'accent a été mis sur l'amélioration de l'offre de mode de garde des jeunes enfants en s'adaptant aux besoins des parents qui télétravaillent ou qui ont des temps partiels.

Deux axes ont été travaillés à cette fin :

- Augmentation des journées continues dans toutes les haltes-garderies qui passent de deux à 3 journées continues avec un horaire plus adapté aux besoins des parents de 8h30 à 17h30 au lieu de 16h30,
- Proposition de contrat de 9h ou de 10h au choix des parents dans les crèches, augmentation des jours de congés qui passe de 30 à 35.

L'ACTION de l'OMC

L'ACCUEIL DES PARENTS

Dans tous les équipements gérés par l'OMC, l'accueil des parents vise à proposer aux Maisonnais un espace où trouver des interlocuteurs de proximité, des services leur permettant d'évoquer leurs préoccupations ou difficultés dans leur relation avec leur(s) enfant(s) que les animateurs connaissent.

Les ateliers d'initiation à la langue française (50 personnes concernées) :

En complément des dispositifs d'Etat, des ateliers collectifs d'initiation à la langue française (4 niveaux) et de savoirs socio-langagiers sont mis en œuvre par l'OMC dans les équipements de quartier, financés par la Ville.

Les objectifs sont :

- Faciliter l'accès à l'autonomie et l'épanouissement personnel et professionnel, à travers des ateliers de socialisation et d'apprentissage du français.
- Favoriser les échanges et rencontres entre les personnes.
- Orienter, accompagner le public vers les différents acteurs, partenaires du quartier (accès à l'emploi, culture...).
- Favoriser l'ouverture culturelle et la pratique artistique amateur.

Des ateliers collectifs sont directement proposés par la Ville de Maisons-Alfort et des ateliers Français Langue Étrangère sont dispensés par la Croix-Rouge de Maisons-Alfort dans leur propre local.

Enfin, des cours individuels de français sont proposés par l'association Accompagnement Migrants Intégration dans les équipements de l'OMC.

INFO-Parents : un lieu ressource

Le service INFO-Parents est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation à destination des parents Maisonnais, afin de les accompagner dans leurs relations avec leurs enfants. Il permet d'informer, de prendre en charge les familles, les adultes par des psychologues, des médiateurs familiaux dans le cadre d'entretiens ou de groupes de paroles. Près de 152 personnes ont été reçues en individuel ou en collectif en 2023.

Les objectifs sont les suivants :

- Proposer des temps d'information et d'échange avec des professionnels ressources sur des thématiques ciblées exprimées par les parents.
- Proposer des espaces de discussions entre parents de manière à favoriser le partage d'expérience, l'entraide.
- Être un lieu ressource de recensement de l'information à destination des parents concernant la vie de leur(s) enfant(s), de la famille.
- Développer les partenariats sur le territoire avec les acteurs de la parentalité pour permettre aux parents de s'appuyer sur un réseau de professionnels identifiés et mobilisables.

Les entretiens de soutien à la parentalité

La parentalité pose la question du lien et de la fonction parentale : quels sont les enjeux à l'œuvre dans le maintien, la rupture ou la conservation des liens familiaux entre enfants et parents ? Comment préserver ou favoriser une transmission intergénérationnelle harmonieuse quand certains parcours ou évènements de vie (deuils, maladies, séparation, migrations, addictions, pathologies...) font irruption ?

La question de la parentalité est un enjeu de santé publique : de nombreux rapports étayent l'hypothèse d'une prévalence des problèmes liés à l'exercice de la parentalité dans l'apparition de problématiques sanitaires et sociales. C'est dans le cadre de ce constat qu'une recherche de solutions et de modèles applicatifs adaptés (juridique, psychoéducatif, sociologique et psychologique) a introduit le vaste projet d'un « soutien à la parentalité ».

Les entretiens individuels

Les entretiens de soutien à la parentalité proposés par la structure INFO-Parents s'inscrivent dans cette démarche : la psychologue clinicienne y reçoit, sur rendez-vous (le vendredi entre 12h et 18h), des parents qui souhaitent déposer, partager, réfléchir à des expériences, des ressentis ou des difficultés rencontrées dans l'exercice de leur parentalité.

Si chaque situation familiale est singulière et unique, plusieurs axes de travail constituent le cœur du positionnement et de la mission de la structure :

- Accompagner les parents dans leur capacité à comprendre les besoins de leur enfant, et à y répondre de façon adaptée,
- Soutenir ce qui est en jeu dans les interactions entre les enfants et les parents afin de favoriser une meilleure intégration,
- Aider les parents à vivre leur parentalité avec un sentiment de compétence et de responsabilité les amenant à trouver eux-mêmes leurs propres ressources,
- Proposer un espace bienveillant et orienter, selon les besoins vers des dispositifs adaptés.

Les entretiens familiaux

INFO-Parents co-finance avec la CAF du Val-de-Marne l'association Espace Droit Famille qui est basée à Créteil et qui a pour missions :

- D'accueillir et conseiller toute personne confrontée à un problème familial,
- D'aider les parents à faire le point de la situation et à rétablir la communication dans l'intérêt de l'enfant.
- De prévenir les conflits d'ordre culturel,
- De soutenir les parents dans leurs démarches et répondre aux questions juridiques.

Pour cela l'association reçoit les familles lors d'entretiens individuels, parentaux ou familiaux dans le cadre du Point Ecoute Parents Enfants et travaille selon plusieurs axes dans ses locaux de Créteil : l'information juridique relative au droit de la famille, la médiation familiale, la médiation interculturelle, l'ethnopsychologie et le soutien psychologique.

Les rencontres parentales

L'objectif de ces rencontres est de proposer un espace convivial aux parents, leur permettant de se rencontrer et de discuter entre eux ou avec des professionnels. C'est un temps ouvert, durant lequel les parents peuvent s'informer, partager leurs questionnements, leurs expériences, s'apporter mutuellement, échanger de bonnes idées...

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les animateurs socioculturels accueillent de nombreuses familles pour leurs démarches administratives. Pour effectuer ses missions dans un cadre plus sécurisé pour les salariés, l'OMC a initié une demande d'Aidants-Connect.

Les permanences sociales

Les 3 CSC et les 2 MPT accueillent, orientent et accompagnent de nombreuses personnes dans leurs démarches ou questionnements.

De nombreux dispositifs permettent aux habitants de bénéficier de conseils, de suivi personnalisé et d'aides matérielles ou financières adaptées par le biais de :

- Permanences d'écrivain public dans tous les quartiers, du lundi au samedi en journée et en soirée.
- Permanence d'un conciliateur juridique, sur rendez-vous
- Permanences juridiques en Mairie, à Accueil Emploi et à la Mission Locale,
- Permanences d'information juridique dans les Centres Socioculturels et Maisons Pour Tous (droit des étrangers, droit de la consommation, droits des personnes).
- L'accès à la culture : l'OMC et les services culturels de la Ville proposent de nombreuses activités culturelles gratuites. Places de dernières minutes pour les jeunes suivis par le Bureau Information jeunesse, une participation financière du Théâtre et de l'OMC permettent aux jeunes de voir des spectacles pour 5€.
- Cultures du Cœur : Pour les familles identifiées par les équipes de l'OMC, des invitations sont proposées pour de nombreux événements culturels.
- L'aide vestimentaire et financière (CCAS, Croix Rouge, EMMAUS, EDS),
- Les dispositifs de fonds d'aide financière individuelle et familiale.

Lutter contre les freins à la recherche d'emploi :

Afin de favoriser l'accès à l'emploi des Maisonnais en difficulté d'insertion, l'accent est mis sur la maîtrise des outils de recherche d'emploi via l'informatique et l'accès à un espace multimédia en proximité.

La réalisation de CV, de lettres de motivation, de techniques de recherche d'emploi et la préparation aux entretiens font partie des services proposés.

Les actions événementielles :

L'OMC et ses associations affiliées mettent en œuvre des actions intercommunales en matière de cohésion sociale, de solidarité entre territoires et de lutte contre l'exclusion.

En 2023, l'association Rendez-vous utile a continué son action en récoltant et distribuant des colis alimentaires une fois par mois, au Centre Socioculturel Liberté.

Le Secours Populaire a développé son action sur Maisons-Alfort en ayant une permanence dans les locaux des Petits Frères des Pauvres.

Aussi, la Croix-Rouge-Unité Locale de Maisons-Alfort a mis en place une vestiboutique qui qui permet aux familles de se vêtir toute l'année à moindre coût et d'acquérir des jeux éducatifs et des livres en économie circulaire également à coût réduit.

L'ACTION DU SERVICE MUNICIPAL D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI

Le service municipal d'accompagnement à l'emploi est un lieu ressource destiné aux maisonnais âgés de plus de 26 ans quelle que soit leur situation (salarié ou demandeur d'emploi, inscrit ou non à Pôle Emploi...).

Créé par la Ville en 1996 avec le statut d'association loi 1901 et anciennement nommé Accueil Emploi, le service municipal d'accompagnement à l'emploi est devenu un service municipal depuis septembre 2023 afin de nouer de nouveaux partenariats et de renforcer les missions d'insertion en lien étroit avec l'action de la Ville.

Il accueille avec ou sans rendez-vous et met à disposition tous les outils nécessaires à la recherche d'emploi, un suivi par des conseillers professionnels (emploi, formation, projet...), et vous oriente sur les offres et événements emplois.

Lieu ressources pour les personnes autonomes :

 Lieu dédié et outillé, les personnes autonomes (cadres, agents de maîtrise) trouvent là un lieu calme où l'on peut rapidement bénéficier d'une information, d'une aide ou d'une orientation vers des intervenants spécialisés avec des outils : accès Wifi, ordinateurs, outils bureautiques, logiciels d'aide à la définition de projet et de découverte des métiers, guides sectoriels, informations sur les forums...

Des permanences de conseil en création et développement d'entreprise

• Quel que soit le profil, le domaine et le type d'activité ; quel que soit l'état d'avancement du projet, un intervenant spécialisé reçoit mensuellement, sur rendez-vous, pour aider voire orienter vers les acteurs compétents tous les porteurs de projets.

Des permanences juridiques hebdomadaires tenues par le CIDFF

Cette permanence est assurée depuis plus de 20 ans et connait toujours le même succès. Elle permet de se renseigner sur le droit du travail mais également de se renseigner pour toutes les problématiques autres interférant dans une carrière. Le service municipal d'accompagnement à l'emploi inscrit près de 60% de femmes chaque année, souvent isolées, parfois victimes de violences ou d'abus au travail voire à domicile, ce relai est important pour mener de front toutes ses démarches lorsque l'on recentre ou relance une carrière.

<u>Des ateliers et des prestations autour des techniques de recherche d'emploi avec les outils</u> numériques

 Pour optimiser sa recherche ou la faire lorsque l'on ne maîtrise pas les outils ou la langue française, des ateliers de recherche d'emploi à taille humaine sont organisés en fonction des demandes et des besoins.

Lutte contre la fracture numérique et aide aux démarches

- Des cours d'initiation à l'informatique sont assurés par la Fondation Orange toutes les semaines afin de permettre aux usagers de renouer avec les outils ou d'apprendre, selon leur niveau, les rudiments afin de pouvoir réaliser leurs démarches.
- Mettant à disposition un espace « Cyber Emploi » avec 7 PC en libre-service et un support utilisateurs, ce lieu est utile à ceux qui souhaite utiliser un PC ailleurs qu'à leur domicile ainsi qu'à ceux qui n'en ont tout simplement pas.

5-4-5 – LES PLANS D'URGENCE ET D'ALERTE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en place un registre unique, nominatif et confidentiel qui recense les Maisonnais âgés de 70 ans et plus, les personnes handicapées, ainsi que les personnes les plus vulnérables chaque année.

5-4-5-1 - Le plan Grand Froid

Le Plan Grand Froid (PGF) est un dispositif de prévention et de solidarité, prévu en cas d'importantes chutes des températures. Il permet d'apporter une écoute et un soutien aux personnes fragiles et isolées.

Chaque année, le PGF est reconduit à Maisons-Alfort par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui élabore, avec ses partenaires, toute une chaîne de solidarité.

5-4-5-2- Le plan Canicule

Depuis de nombreuses années, la France connaît des étés de plus en plus chauds avec des pics de canicule. C'est la raison pour laquelle, le Plan Canicule peut être activé à chaque période estivale.

Cette opération de prévention s'inscrit en partenariat avec l'ensemble des professionnels du secteur paramédical et les associations solidaires de la commune.

En cas d'alerte canicule de niveau 3 annoncée par le Préfet du Val-de-Marne, des lieux climatisés accueillent les personnes concernées dans tous les quartiers de la commune.

Perspectives 2024

- Réalisation de travaux d'accessibilité vers le Gymnase Pompidou dans le courant de l'année.
- > Installation de 35 caméras de vidéoprotection
- ➤ Réflexion pour la mise en place d'accueil occasionnel dans les crèches
- Nouveau Locaux pour le Relais Assistantes Maternelles
- Nouveau Locaux pour la Mission Locale au 153 avenue du Général Leclerc

AXE 6

SENSIBILISER AU DEVELOPPEMENT DURABLE

2023

Janvier

Exposition consacrée au biomimétisme à la médiathèque André Malraux.

Concert dédié aux Femmes par les professeurs du Conservatoire

Vote d'une subvention pour l'association tremplin 94 SOS femme

Mars

Exposition « Femmes engagées – femmes d'exception » à l'Hôtel de Ville

Sensibilisation de la Police Municipale au Règlement Local de Publicité Intercommunal

Juin

Inauguration de la Maison de l'Environnement

Septembre

5ème édition de la « Faîtes » de l'Environnement

Octobre

Lancement de la deuxième édition du Défi Familles « Zéro Déchet »

Organisation de la Fête de l'Automne à la Ferme de Maisons-Alfort

Décembre

Intégration de l'AMAPOLA pour la distribution de légumes aux riverains au sein de la Maison de l'Environnement

6-1 - L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La commune propose chaque année des *actions de sensibilisation aux gestes écocitoyens*, en particulier à destination des enfants des écoles élémentaires. Il s'agit de proposer des projets pédagogiques en privilégiant une approche ludique.

Sont ainsi abordés la question du tri des déchets et l'intérêt du développement des énergies renouvelables.

Comme chaque année, les élèves de 6ème du collège Jules Ferry, munis d'un kit de nettoyage ont participé à l'édition de « *Nettoyons la nature* », en partenariat avec les agents du service de la voirie municipale. Cette opération a eu pour objectif d'offrir aux jeunes générations l'opportunité de réfléchir à l'impact des déchets sur la nature.

Cette action s'est poursuivie par des interventions concernant la vie de la forêt (en partenariat avec l'ONF), la géothermie et la biodiversité.

La Ville s'est fixée comme objectif de sensibiliser les enfants aux questions de prévention et notamment la prévention des risques d'obésité. Le service de restauration municipale, qui fournit les repas aux écoles publiques de la Ville, a donc élaboré des séances d'éducation nutritionnelle à destination de 12 classes de CE2.

Cette action vise à transmettre aux enfants des informations sur les familles d'aliments et leur intérêt pour la santé, afin qu'ils comprennent l'importance d'avoir une alimentation équilibrée.

Les 2 premières séances s'articulent autour d'ateliers interactifs sur les 7 familles d'aliments. La 3ème séance permet de revoir avec les enfants les groupes et leur intérêt nutritionnel sous forme ludique, et aussi de construire des menus équilibrés. La session se termine par le partage d'un petit-déjeuner varié et équilibré.

Par ailleurs, la Ville s'approvisionne en produits biologiques pour les cantines, principalement des fruits, légumes, produits laitiers et céréaliers. Lorsque cela est possible, il est proposé des fruits et légumes (endives et pommes essentiellement) issus de l'agriculture locale. La viande de bœuf fraîche est issue d'animaux français de race à viande. Le poulet et la dinde fraîche sont Label Rouge. Il est également proposé 1 repas végétarien par semaine.

Enfin, dans les réfectoires, les enfants trient les restes alimentaires dans un plat de service avant de les orienter vers un composteur ou potentiellement leur poubelle de biodéchets. Les emballages et autres pots de yaourt sont quant à eux collectés dans un récipient bien identifié avec un logo spécifique.

C'est un outil essentiel dans la démarche de lutte contre le gaspillage menée par la commune qui contribue à réduire le volume de déchets.

6-2 – LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT

La Maison de l'Environnement a ouvert ses portes le 10 juin 2023.

Tout dans la conception de la Maison de l'Environnement a été pensé de manière écoresponsable. En effet, cette volonté se traduit dans l'essence même du projet, qui a consisté à réhabiliter l'ancienne station-service située sur les bords de Marne – au 2, avenue Foch.

Cette symbolique se retrouve également dans l'esthétique du lieu : un espace lumineux, des murs et un sol à l'aspect brut et des conduits apparents pour une inspiration au style épuré qui laisse voir le fonctionnement du lieu, alliant qualité esthétique et écologique.

Car au-delà de l'esthétisme, tout a été pensé pour que la structure soit respectueuse de l'environnement et autonome : une énergie verte produite par 96 panneaux solaires installés sur la toiture pour l'électricité, et des capteurs de géothermie pour le chauffage et l'eau chaude...

Pour rester dans ce cercle vertueux, la Ville a fait le choix de privilégier des matériaux biosourcés, locaux ou de récupération, que ce soit pour les travaux de gros œuvre mais également pour le mobilier.

Ainsi, le béton de l'ancienne structure a été directement réemployé sur place, tandis que la grande majorité du mobilier provient de dons, de matériaux de récupération ou innovants comme des chaises en bioplastique à base de fibres végétales. Une partie de ce mobilier a également été fabriquée en régie par les menuisiers de la Ville.

L'objectif principal de ce nouvel équipement est d'encourager réellement le public maisonnais à développer de nouvelles habitudes écoresponsables. Ainsi, des ateliers et des animations sont organisés tout au long de l'année – certains sont réservés au public scolaire mais d'autres sont ouverts à tous. Les initiatives déjà existantes (projet écocitoyen, défi familles zéro déchet, etc.) se déroulent désormais dans ce lieu, particulièrement adapté.

C'est en moyenne 3 ateliers par semaine qui se sont déroulés depuis l'inauguration sur près d'une trentaine de thématiques différentes comme : des ateliers de fabrication de cosmétiques, de réparation de Vélo ou encore de surcyclage ; des friperies éphémères, des ateliers de reconnaissance de la faune sauvage, de gestion des déchets ou encore des pièces de théâtre-débat, etc...

La Maison de l'Environnement abrite également plusieurs expositions gratuites par an, qui traitent de sujets variés mais toujours dédiés à l'environnement, avec pour ambition de faire découvrir aux petits et aux grands des thèmes qui font l'actualité.

Les riverains, comme les écoles ont la possibilité de visiter cet édifice, de découvrir ses expositions par eux-mêmes mais bénéficient aussi de visites guidées afin d'approfondir leurs connaissances sur les thèmes abordés

Un service de restauration réalisé avec des produits locaux et biosourcés, de snacking sucrésalé – assuré par Mémé Greeny – vient compléter la démarche écoresponsable assurée par la Maison de l'Environnement, tout comme l'intégration d'une AMAP pour la distribution de paniers de légumes.

Cette Maison de l'Environnement offre donc un large éventail d'activités et entend bien continuer à se développer.

<u>6-3 – LE MARAICHAGE MUNICIPAL</u>

Enfin, au-delà de fournir une alimentation saine et équilibrée aux petits Maisonnais, *le maraîchage municipal aura également une portée pédagogique.*

En effet, la Ville souhaite organiser, sur les lieux cultivés par le maraîcher, des activités de sensibilisation au respect de la nature et à la préservation de l'environnement en lien avec les écoles maternelles et élémentaires de la commune dans la continuité des actions déjà menées au sein de la serre pédagogique du Parc du Vert de Maisons ou à la Ferme de Maisons-Alfort.

6-4 – LA FERME DE MAISONS-ALFORT

En 2016, la Ville a ouvert la Ferme de Maisons-Alfort. Située dans le parc du Château de Réghat rue Victor Hugo, elle propose une véritable reconstitution d'une ferme axée sur la réintroduction de races françaises anciennes d'animaux protégés : lapins béliers géants, paons bleus, poules Marans, faisans dorés, oies, baudet du Poitou, moutons Mérinos, cochons Cul Noir du Limousin, vache de race Abondance, âne du Cotentin, chèvres...

En tout, une centaine d'animaux encadrée par des professionnels du monde agricole et suivie en partenariat avec l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort.

Cette ferme, totalement accessible aux personnes à mobilité réduite, est placée sous le signe du respect de l'environnement. En effet, ses installations sont en bois et aucune utilisation d'engrais ou de pesticides chimiques n'est faite.

Ce lieu propose de nombreuses activités tout au long de l'année : visites, découverte des animaux de la ferme, tonte des moutons et filage de la laine en présence d'un professionnel ou encore ateliers de création de bouquets.

La ferme permet de sensibiliser les Maisonnais et leurs enfants au monde rural et à une meilleure connaissance de la nature et du monde animal. *Depuis son ouverture, plus de 55.000 enfants et adultes sont venus visiter la Ferme de Maisons-Alfort.*

6-5 - LA SERRE PEDAGOGIQUE

De même, chaque année, les élèves des écoles maternelles et élémentaires sont accueillis tous les mois par les agents municipaux de la <u>serre pédagogique</u> pour y découvrir le cycle des plantes en fonction des saisons, les arbres, les feuilles et les insectes qui s'y abritent.

La culture d'un carré pédagogique et des séances ludiques de dessins et travaux manuels sur le thème des plantations sont également proposés. 24 écoles ont participé en 2023 à l'activité pédagogique, 1 fois par mois, d'octobre à juin.

<u>6-6 – LA « FAÎTES » DE L'ENVIRONNEMENT</u>

Le 23 septembre 2023, la Ville a organisé la cinquième édition de la "Faîtes" de l'Environnement sur l'île du Moulin Brûlé.

Cet événement s'adresse à tous les Maisonnais, petits et grands, afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques environnementales.

De nombreux ateliers ont été proposés : tri des déchets, économies d'énergie, préservation de la biodiversité, participation de la section apiculture gendarmerie, fabrication de fournitures scolaires, etc...

Comme pour les éditions précédentes, un grand nettoyage participatif des bords de Marne a également été organisé afin de sensibiliser les habitants à la nécessité de préserver leur environnement.

Perspectives 2024

- Intégration des établissements scolaires de la Ville dans le programme pédagogique de la Maison de l'Environnement :
 - Création d'un programme pédagogique complet pour le niveau des classes de CM1 dédié à la protection de la Biodiversité locale avec Faune Alfort
 - Mise en place d'un atelier tryptique sur la gestion des déchets avec Ecocityzen pour 9 classes sur la commune allant de la Grande Section de Maternelle au CM2
 - Partenariat avec le Collège Jules Ferry pour la mise en œuvre de Fresques du Climat aux niveaux des 4ème et 3ème
 - o Accueil des Eco-Délégués au sein de la Maison de l'Environnement
 - Programme de découverte de la Nature avec les classes de Maternelle autour du conte
- > Démarrage des ateliers Artistiques au sein de la Maison de l'Environnement
- > Mise en place de Balades Botaniques sur l'ensemble de la commune
- Nouvelles expositions en Mars et en Septembre

ANNEXE 1:

STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Responsable de 2 % des émissions de gaz à effet de serre, le numérique serait à l'origine de 24 millions de tonnes équivalent-carbone (eq.CO2) à l'horizon 2040, selon un rapport sénatorial de 2019. La loi Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique (REEN) du 15 novembre 2021 ambitionne de faire converger transition numérique et transition écologique, et responsabilise tous les acteurs du numérique, notamment publics.

Afin de réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, la loi « REEN » oblige les communes de plus de 50 000 habitants à se doter, à compter du 1^{er} janvier 2025, d'une stratégie numérique responsable (art. 35).

Celle-ci est une démarche d'amélioration continue qui poursuit une utilisation plus sobre et moins énergivore du numérique. Elle indique les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique du territoire concerné, les indicateurs de suivi, les mesures instaurées et les moyens. Sa vocation est d'englober toutes les obligations ou recommandations de "verdissement" du numérique des administrations promues par les pouvoirs publics.

OBJECTIFS

La stratégie est fondée sur six objectifs possibles :

- La commande publique locale et durable, dans une démarche de réemploi, de réparation et de lutte contre l'obsolescence des produits et équipements numériques,
- La gestion durable et de proximité du cycle de vie du matériel informatique,
- L'écoconception des sites et services numériques,
- La mise en place d'une politique de sensibilisation des élus et des agents au numérique responsable et à la sécurité informatique,
- L'instauration d'une démarche numérique responsable auprès de tous, afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux du numérique et de l'inclusion numérique,
- L'établissement d'une démarche de territoire connecté et durable, en lien avec une démarche d'ouverture et de valorisation des données.

CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT

<u>A compter du 1^{er} janvier 2023</u>, le Rapport Développement Durable de la commune de Maisons-Alfort doit intégrer la présentation du contenu du programme de travail de mise en œuvre de la stratégie numérique responsable.

A compter du 1^{er} janvier 2025, la stratégie numérique responsable mise en place par la commune devra faire l'objet d'un bilan annuel dans le cadre du présent Rapport Développement Durable, présenté préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce bilan explicitera les objectifs de réduction de l'empreinte numérique du territoire concerné, ainsi que les indicateurs de suivi, les mesures et les actions entreprises conformément à l'article L.2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉCLARATION D'INTENTION

La Ville de Maisons-Alfort, dans le cadre de sa démarche environnementale globale mais aussi de l'évolution constante des outils et des pratiques numériques, a initié depuis plusieurs années une transformation plus durable et accessible de son système informatique (SI).

Au mois de Septembre 2022, la Ville de Maisons-Alfort a subi une attaque informatique qui a eu des conséquences significatives sur le fonctionnement de la commune, que ce soit dans les usages en interne mais aussi sur les services à la population.

Cet événement a cependant permis à l'ensemble des acteurs de mieux comprendre les besoins et enjeux inhérents au numérique et de la nécessité d'accélérer la transition numérique responsable.

Une utilisation plus responsable du numérique consiste à réduire significativement l'empreinte environnementale, sociale et économique du système d'information, de l'organisation et du métier. Un numérique plus responsable doit se focaliser en priorité sur les actions d'évitement et de réduction sans oublier de réduire les possibles effets rebond, selon l'Institut du Numérique Responsable.

Dans le cadre de sa réflexion globale sur l'évolution de l'usage du numérique liée à une réponse aux enjeux de développement durable du secteur et conformément à la Loi REEN, la commune envisage dans le cadre de l'écriture de sa stratégie numérique durable à :

- Renforcer la cybersécurité de son Système Informatique,
- Réduire la consommation électrique du numérique pour la ville,
- Diminuer les gaz à effet de serre (GES) générés par son Système Informatique,
- Réduire le volume de déchets relatifs au matériel informatique jeté,
- Entrer dans une politique de sobriété en termes de nombre d'équipements et d'usages,
- Se fournir en équipements numériques auprès d'acteurs qui respectent les droits des travailleurs sur l'ensemble de la chaîne de production,
- Sensibiliser le public sur les effets du numérique sur la santé (addiction, isolation sociale, temps d'utilisation des écrans, ondes, etc...).

Pour ce faire, il convient dans un premier temps de faire un bilan de l'impact environnemental du numérique et celui de ses usages sur la ville mais aussi d'établir un état des lieux des acteurs concernés.

La ville ayant déjà entamé sa transition numérique depuis quelques années a effectué ce bilan qui est présenté ci-dessous. Aussi, les actions déjà engagées pour atténuer l'impact environnemental du numérique par la Commune sont détaillées dans le présent document.

Enfin, le programme de travail de mise en œuvre de stratégie numérique responsable incluant les mesures envisagées, en première lecture, afin de réduire l'empreinte environnementale du numérique est détaillé ci-après.

BILAN DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU NUMÉRIQUE

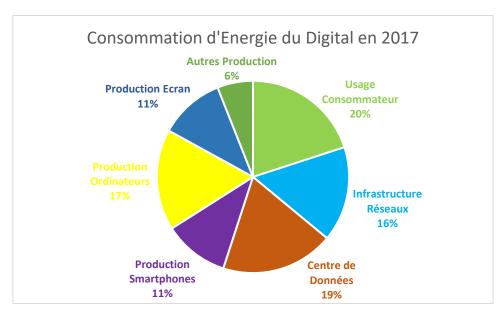
Afin de pouvoir élaborer une stratégie numérique responsable, il convient dans un premier temps de faire l'état des lieux du Système informatique et des acteurs concernés.

MATÉRIEL INFORMATIQUE

Pour le fonctionnement de ses services, la Ville compte l'inventaire suivant :

- 15 serveurs qui fonctionnent 24h/24 et 7jours/7 avec une puissance individuelle de 800W,
- Environ 300 ordinateurs au sein des différents services de la Ville répartis à 50% en PC fixes (200 à 300W) et 50% en PC portables (100W) auxquels s'ajoutent environ 100 PC portables au sein des établissements scolaires
- Environ 200 imprimantes dont une trentaine de copieurs
- Environ 300 smartphones

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE GLOBALE



Source: The shift Project

Si l'on souhaite étudier en détail la consommation d'énergie du numérique, il faut prendre en compte de nombreuses composantes comme l'énergie utilisées afin de produire les équipements (40%), pour mettre en place les réseaux (16%) ou encore gérer les data centers (19%), comme le montre le graphique ci-dessus.

Les données en notre possession à ce jour nous permettent dans un premier temps d'analyser la consommation électrique de l'utilisateur pour le matériel informatique de la commune, soit 20% de la consommation globale.

Les enjeux sont colossaux puisque la part de la consommation électrique utilisée pour l'informatique pour les collectivités est estimée à une moyenne de 25% de la facture électrique.

Il est par ailleurs estimé qu'un quart de la consommation électrique des équipements informatiques pourrait être évité grâce à de faibles investissements et de faibles efforts.

La consommation électrique d'un appareil se calcule selon la formule suivante :

[Nombre d'heures d'utilisation de l'appareil concerné] x [nombre de jours d'utilisation dans l'année] x ([puissance de l'appareil en watts] /1000) = consommation en kWh.

A noter que des consommations moyennes par types de matériel ont déjà été étudiées par l'ADEME afin de pouvoir établir un ordre de grandeur fiable sur la consommation électrique de la ville.

De même ces calculs et moyenne tiennent compte des données connues à date, et par conséquent supposent un usage quotidien conforme avec les dispositions demandées par la direction informatique à savoir l'extinction du matériel en dehors des heures de travail par exemple.

La Ville va donc poursuivre son étude en effectuant un audit complet de la consommation du matériel informatique afin d'affiner ces informations.

Pour la ville on retrouve donc :

Consommation serveurs annuelle :

Calcul: 7 000 kWh x 15 serveurs = 105 000 kWh

Consommation ordinateurs portables annuelle :

Calcul usage 7h pour 210 jours: 147 kWh x 250 PC Portables = 36 750 kWh

Consommation ordinateurs fixes annuelle :

Calcul usage 7h pour 210 jours : 368 kWh x 150 PC Fixes = 55 200 kWh

Consommation imprimantes annuelle :

Moyenne : 71 kWh x 170 imprimantes = 12 070 kWh

· Consommation copieurs annuelle :

Moyenne : 447 kWh x 30 copieurs = 13 410 kWh

Consommation smartphones :

Moyenne : $40 \text{ kWh } \times 300 \text{ smartphones} = 12 000 \text{ kWh}$

Soit une consommation électrique annuelle globale pour l'informatique de la Ville de Maisons-Alfort de 234 430 kWh soit la consommation électrique annuelle numérique de 680 foyers.

Si on extrapole ces informations et que l'on rapporte ces données au graphique présenté plus haut, ces données de consommation électrique ne représentent que 20% de la consommation d'énergie globale.

*foyer de 4 personnes équipés de 4 smartphones (ou tablette), 1 TV, 1 box internet, 2 ordinateurs portables et une console de jeu (4x3 + 130 + 105 + 2x30 + 38 = 345 kWh).

USAGE DES SERVICES ET LOGICIELS UTILISÉS

La cartographie d'un Système Informatique est complexe, elle comprend deux périmètres majeurs : l'interne, avec les usages entre les différents acteurs d'une même organisation, et l'externe, avec les informations entrantes et sortantes depuis et vers l'extérieur.

Dans un premier temps, seront détaillés les usages par services ainsi que les outils logiciels principaux, puis dans le cadre d'un audit complet sur la ville ces informations seront complétées et cartographiées.

Tous services : partage de fichier, messagerie, antivirus et console de sécurité.

- Les écoles maternelles et élémentaires (11 groupes scolaires): vidéoprojecteur interactif
- Cantines et centre de loisirs Logiciel Arpege
- Les crèches et haltes garderie (10 sites) Logiciel Arpege
- Les équipements sportifs (30 sites) : centre aquatique, stades et gymnases -l Planitech
- Les services techniques :
 - Espaces verts : arrosage automatique
 - Voirie : gestion de l'éclairage automatique DICT via Sogelink
 - Bâtiments : entretien des bâtiments, électricité, plomberie et chauffage (100 sites) Atal / Autocad
 - Urbanisme : gestion et autorisation des constructions Operys
 - Garage: gestion et entretien du parc automobile (200 véhicules) Atal
- La police municipale Logitud / Desmarez
- Les affaires générales : état civil, naissances et cimetière Arpege
- Les archives Avenio
- La communication Site internet / facebook / Suite Adobe
- Le secrétariat général Webdelib / Docapost
- Le cabinet du Maire Docapost
- Les services ressources :
 - Les ressources humaines Ciril RH / iParapheur / Kelio
 - Les finances Ciril Finances
 - L'informatique et la téléphonie VMWare / Alcatel

- Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) : gestion des aides à la population -Millésime
- Le Service de Maintien A Domicile (SMAD) : gestion du personnel pour les personnes âgées - Millésime

ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES

- Rédaction d'une Charte Informatique en 2019, et réactualisée en 2023
- Faire perdurer le matériel informatique au maximum, récupérer les pièces d'équipements existants pour réparer par exemple les ordinateurs et donc leur redonner une « seconde vie »,
- Mise en œuvre d'un processus général de reconditionnement des équipements numériques,
- Dématérialisation de certaines démarches du service Urbanisme
- Dématérialisation du Conseil Municipal et de l'envoi des délibérations en Préfecture
- Mise en place du Parapheur Electronique pour la signature des bons de commandes et des mandats ainsi que pour les arrêtés du service Ressources Humaines
- En décembre 2023, dématérialisation de la signature des arrêtés de voirie.
- Mise en place d'un Extranet pour les agents de la commune

PROGRAMME DE TRAVAIL

Le programme de travail ci-dessous a été réalisé en tenant compte des préconisations du guide des bonnes pratiques responsables pour les organisations, rédigé par la mission interministérielle du numérique éco-responsable.

Ces différentes thématiques seront travaillées afin d'apporter une réponse complète et globales aux enjeux environnementaux du numérique.

Ils sont accompagnés d'exemples d'actions à mettre en œuvre en fonction de l'état des lieux réalisé :

Stratégie et gouvernance

- Désignation d'un référent à la coordination de la démarche numérique responsable,
- Mettre en place et suivre des indicateurs de pilotage de la démarche,
- Poursuivre les optimisations de réseaux en accompagnant la mutualisation des infrastructures de génie civile et les parties terminales des infrastructures fibres.

2. Sensibilisation et formation

- Sensibilisation des pratiques numériques responsables au profit des agents, élus, scolaires et usagers du service public,
- Diffusion de la charte informatique rénovée,
- Organisation de "petits déjeuners de la DSI » afin d'informer les agents sur l'usage raisonné et responsable du numérique.
- Formation des encadrants sur les modalités de mise en place du Télétravail en 2024
- Formation aux outils bureautiques Office 365 et Teams en 2024, et mise en place de référents dans chaque service.

Mesure et évaluation

• Evaluer régulièrement l'empreinte environnementale du système d'information,

4. Réduction des achats

- Réduire le nombre d'équipements,
- Protéger les équipements.

Achat durable

 Insertion de clauses environnementales et de critères de jugements des offres relatifs à la performance environnementale des produits numériques dans les marchés d'achats informatiques.

6. Phase d'usage, administration et paramétrages

- Limiter le flux de données,
- Réduire les impacts liés à la messagerie,
- Mettre en place des bonnes pratiques d'impression.

7. Services numériques

- Evaluer collectivement la pertinence des fonctionnalités à concevoir,
- Réduire le temps passé par les usagers sur un service numérique,
- Envisager des solutions non-numériques plus efficientes.

8. Salle serveur et centre de données

• Organiser nos bâtiments disposant de salles serveurs de manière à pouvoir récupérer l'énergie produite par celles-ci et la réutiliser pour nos équipements.

9. Fin d'usage

- Mise en œuvre d'une politique de reconditionnement de recyclage des équipements numériques.
- Don de matériels informatiques pour en assurer le réemploi.